justice économique

ENSEIGNER | DONNER DU POUVOIR | AGIR

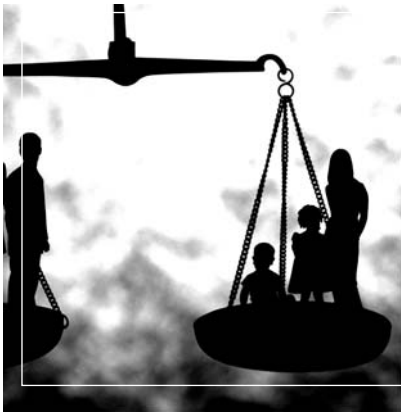

enseigner

Si l'on en croit la source suivante www.globalisationguide.com, la mondialisation est "l'augmentation rapide par-delà les frontières d'échanges économiques, sociaux et technologiques suivant les conditions du capitalisme." Ce qui veut dire qu'un vêtement vendu en Europe peut être confectionné au Cambodge, qu'un hamburger de chez Mac Donald pourra être mangé à Detroit ou à Dubai, et que les jeunes Coréens peuvent faire la fête sur une nouveauté de rap.

Avec les chaînes câblées, l'Internet et les accords de libre-échange, l'information, la culture, l'argent, les biens et les services circulent dans le monde entier, avec un volume sans précédent. L'ennui c'est que ce flux opère surtout dans une direction. Moins de 6% de la population mondiale est connectée à l'Internet et 88% des internautes sont originaires des pays industrialisés. Bon nombre de grandes entreprises ont transféré leurs usines dans les pays en développement où un faible coût de la main d'oeuvre se traduit en bénéfices substantiels lorsque les produits sont vendus dans les pays riches. Les accords de libre-échange font que les biens subventionnés exportés à partir des pays développés sont meilleur marché que ceux produits par les paysans ou fabricants locaux des nations en développement.

Il y a beaucoup d'avantages à tirer de la mondialisation et du libre-échange – à condition d'avoir aisance financière, formation et pouvoir.

QUI SONT LES PRINCIPAUX ACTEURS?

L'Organisation mondiale du commerce (OMC) www.wto.org a été établie pour gérer les règles de commerce international adoptées par ses 123 pays membres. En raison des règles définies par l'OMC, il est difficile pour les pays de promouvoir leur propre industrie face aux importations d'autres pays ou de favoriser les importations d'un pays par rapport à d'autres.

Le Fonds monétaire international (FMI) www.imf.org a été établi pour “promouvoir la coopération monétaire internationale, garantir la stabilité financière, faciliter les échanges monétaires internationaux et venir provisoirement en aide aux pays ayant des problèmes de balance des paiements.” En échange de l’assistance financière ponctuelle accordée aux pays, le FMI exige en général une réforme institutionnelle.

La Banque mondiale www.worldbank.org accorde des prêts aux pays pauvres pour financer des projets de développement - essentiellement des investissements dans les domaines suivants : accès à l’eau, assainissement, gestion des ressources naturelles, éducation et santé. Elle octroie également des prêts pour ce qu’elle qualifie de ‘projets d’ajustement’ destinés à soutenir les réformes entreprises par les gouvernements, comme p.ex. une gestion publique améliorée.

Ces institutions ont l’habitude d’argumenter que la croissance commerciale entre les nations augmente la richesse de tous et que ce commerce débouche sur la production de biens et de services par les producteurs/prestataires les plus efficaces, ce qui fait baisser les prix. Toutefois, le résultat de ce système est que les pays pauvres servent d’usines et souffrent de pollution environnementale et d’exploitation de leur main d’oeuvre.

LA SITUATION DES FEMMES

Dans le monde entier les femmes et les jeunes filles représentent 70% du chiffre avancé de 1.3 milliard de personnes vivant dans la pauvreté – 2/3 de ce milliard étant des adultes analphabètes et 2/3 des 130 millions des enfants non scolarisés.

Oui, les femmes font partie de ceux qui supportent la plus grosse part des inconvénients de la mondialisation. En même temps, nous représentons la plus grande ressource mondiale inexploitée pour redresser la situation en matière d’injustice économique.

Une femme est source d’espérance pour sa famille. Lorsque les femmes s’unissent, elles sont source d’espérance pour l’humanité.

Des enquêtes ont révélé que les femmes sont plus susceptibles que les hommes de rembourser en totalité et dans les délais les emprunts qu’elles ont contractés. Il a également été mis en évidence que le fait d’offrir à une femme l’accès à une éducation primaire se traduit par de meilleurs soins de santé et une meilleure nutrition pour toute sa famille. En d’autres termes, le seul fait de fournir aux femmes le même accès à l’éducation, au crédit, à la propriété et à l’emploi sera source de justice économique durable pour tous.

en bref

- Selon un rapport de 1998 du Programme de développement des Nations-Unies, 20% de la population des pays développés consomme 86% des biens produits dans le monde entier.
- Un rapport de 1999 de la Banque mondiale indique que, pour chaque dollar reçu en subvention, les pays en développement dépensent 13 USD pour le remboursement de leur dette
- Dans son article “Some 600,000 join millionaire ranks in 2004,” (En 2004, 600’000 personnes ont rejoint les rangs des millionnaires) Eileen Alt Powell explique que la richesse totale des 8,3 millions de personnes les plus nanties au monde a augmenté de 8.2 % pour atteindre les 30.8 milliards USD en 2004 – ce qui leur permet de contrôler environ un quart des ressources financières du monde entier. “En d’autres termes, en 2004, 0.13% environ de la population mondiale contrôlait 25% des ressources mondiales”.
- Selon le Fonds des Nations-Unies pour l’enfance: “Alors que l’on estime que les femmes s’acquittent des 2/3 du travail fourni dans le monde, elles ne perçoivent que 10% du revenu généré et ne possèdent que 1% des richesses mondiales.”

donner du pouvoir

Cette section décrit un atelier destiné à sensibiliser les jeunes femmes aux injustices qui caractérisent la répartition actuelle de la richesse mondiale et favoriser la prise de conscience de ce qu'elles peuvent faire pour promouvoir la justice économique.

Cet atelier peut être adapté aux besoins de votre groupe en sélectionnant et en combinant les activités proposées.

ATELIER

TAILLE DU GROUPE: 15 - 25

Objectifs:

Faire prendre conscience aux participantes dans quelle mesure la répartition de la richesse et du pouvoir affecte la capacité des gens à satisfaire des besoins fondamentaux et à vivre dans la dignité humaine.

Donner aux participantes une idée précise des droits humains associés à la justice économique.

Sensibiliser les participantes à ce qu'elles peuvent faire pour promouvoir la justice économique.

Il vous faudra:

- ☐ Une facilitatrice
- ☐ De quoi écrire et des bloc-notes pour les facilitatrices
- ☐ Un flip chart
- ☐ Des feutres
- ☐ Des sièges confortables pour toutes les participantes
- ☐ Des parois murales ou tout autre structure permettant d'afficher les feuilles du flip chart mentionnant les conclusions du travail
- ☐ Du ruban adhésif, des punaises ou tout autre moyen d'accrocher les feuilles du flip chart
- ☐ Des exemplaires de documentation pédagogique pour toutes les participantes
- ☐ 100 pièces de monnaie

Matériel facultatif:

- ☐ Fournitures pour travaux créatifs, feutres, paires de ciseaux, colle, perles, feuilles, graines, paillettes, papier cadeau usagé, pièces de vêtements, coupures de magazines, papier, etc.
- ☐ Des rafraîchissements pour une pause dans la matinée et l'après-midi
- ☐ Un repas pour toutes les participantes
- ☐ Des écopes, de petits aimants, des gants

Préparation:

Disposez les sièges en cercle et placez le flip chart de manière à ce qu'il soit vu par tout le monde.

Passez en revue toutes les activités et assurez-vous que vous avez bien préparé tout le matériel à l'avance.

Tracez trois colonnes sur une feuille du flip chart avec les titres suivants: Beaucoup de richesse et de pouvoir, Une certaine richesse et un certain pouvoir, Peu de richesse et peu de pouvoir.

ACTIVITÉ 1 PRÉSENTATION, BRISE-GLACE OU DONNER LE TON

Tous les exercices de présentation, brise-glace ou pour donner le ton se trouvent dans le chapitre intitulé "Exercices brise-glace, de présentation, pour donner le ton"

ACTIVITÉ 2 LEADERSHIP

Sélectionnez une activité de leadership dans le chapitre intitulé "Le leadership des jeunes femmes"

ACTIVITÉ 3 LES MAÎTRES DU MONDE

DURÉE: 2 HEURES

Objectifs:

Faire prendre conscience aux participantes dans quelle mesure la répartition de la richesse et du pouvoir affecte la capacité des gens à satisfaire des besoins fondamentaux et à vivre dans la dignité humaine.

Donner aux participantes une idée précise des droits humains associés à la justice économique.

Sensibiliser les participantes à ce qu'elles peuvent faire pour promouvoir la justice économique.

Il vous faudra

- ☐ Une facilitatrice
- ☐ 100 pièces de monnaie
- ☐ Un flip chart
- ☐ Des feutres
- ☐ Des sièges confortables pour toutes les participantes
- ☐ Des parois murales ou toute autre structure permettant d'afficher les conclusions des travaux mentionnées sur les feuilles du flip chart
- ☐ Du ruban adhésif, des punaises ou tout autre moyen d'accrocher les feuilles du flip chart
- ☐ Un exemplaire de documentation pédagogique pour toutes les participantes

Matériel facultatif:

- ☐ Fournitures pour travaux créatifs: feutres, paire de ciseaux, colle, perles, feuilles, graines, paillettes, papier cadeau usagé, pièces de vêtements, coupures de magazines, papier, etc.
- ☐ Ecopes et/ou gants

Préparation:

Disposez les sièges en cercle et placez le flip chart de manière à ce qu'il soit vu par tout le monde.

Tracez trois colonnes sur une feuille du flip chart avec les titres suivants: Beaucoup de richesse et de pouvoir, Une certaine richesse et un certain pouvoir, Peu de richesse et peu de pouvoir.

1ÈRE PARTIE **LA RUÉE VERS L'OR**

DURÉE: 30 MINUTES

Aperçu global de l'activité:

Les 100 pièces de monnaie représentant toute la richesse du monde sont dispersées et les participantes tentent d'en récupérer un maximum sans se toucher.

Instructions pour la facilitatrice:

Expliquez aux participantes qu'avec cet exercice elles vont répartir entre elles la richesse et le pouvoir du monde. Cette richesse étant symbolisée par les 100 pièces de monnaie.

2. Une seule règle à respecter: à aucun moment les participantes ne doivent toucher un autre membre du groupe. Si cela devait arriver, l'amende à payer est une pièce de monnaie à donner à la personne qui a été touchée.
3. Au hasard sélectionnez trois participantes qui ne participeront pas à cette première partie de l'activité.
4. Demandez aux participantes restantes de former un cercle et de disperser les pièces de monnaie au centre.
5. Distribuez à certaines participantes des gants. N'en précisez la raison qu'au moment du debriefing. Options: Afin de faire ressortir que, dès le départ, certaines seront mieux loties que d'autres, vous pouvez donner cinq pièces à deux ou trois participantes ou équipez plusieurs personnes d'une écope ou de petits aimants qui leur permettront de ramasser les pièces plus facilement.
6. Donnez le signal du départ et laissez les participantes récolter le plus grand nombre possible de pièces, sans se toucher les unes les autres
7. Lorsque toutes les pièces auront été ramassées, demandez à chaque jeune femme d'indiquer au groupe le montant de sa richesse.
8. Inscrivez le nom de chaque participante sur le flip chart (en précisant le nombre de pièces) dans la colonne correspondante: 'Beaucoup de richesse et de pouvoir' pour celles qui possèdent six pièces ou plus; 'Une certaine richesse et un certain pouvoir' pour celles qui ont entre trois et cinq pièces; 'Peu de richesse et peu de pouvoir' pour les participantes ayant récupéré deux pièces ou moins.
9. Rappelez au groupe que ces pièces représentent leur richesse et leur pouvoir dans le monde. Ce qu'elles possèdent va affecter leur capacité à satisfaire leurs besoins (p.ex. éducation de base, nourriture et nutrition appropriées, soins de santé, habitat) et leurs souhaits (formation plus poussée, voiture, ordinateur, jouets, télévision et autres articles de luxe).
10. Expliquez aux participantes que six pièces ou plus couvrent tous les "besoins" fondamentaux et la plupart de leurs "souhaits". Celles qui ont entre trois et cinq pièces ne pourront satisfaire que leurs besoins fondamentaux alors que les personnes ne disposant que de deux pièces ou moins auront des difficultés à survivre pour diverses raisons : maladies, manque de formation, malnutrition et habitat non adapté.
11. A la lumière de ces explications, dites aux participantes que, si elles le souhaitent, elles peuvent redonner des pièces aux autres, mais qu'elles ne sont pas obligées de le faire.
12. Informez les participantes que celles qui partageront leur richesse seront distinguées en tant que 'donatrices' et que leur nom figurera sur le flip chart.
13. Laissez quelques minutes aux participantes pour redistribuer les pièces si elles le désirent. Puis demandez le nom de celles qui ont redonné des pièces et combien chacune a redistribué.
14. Inscrivez les noms sur le flip chart.
15. Demandez si quelqu'un a changé de catégorie après avoir donné ou reçu des pièces et notez ces changements sur le flip chart.
16. Attirez l'attention sur le fait que dans chaque pays du monde certaines personnes sont privées des biens de première nécessité (nourriture, éducation, soins de santé et un toit) alors que dans la même communauté ou le même pays d'autres peuvent acquérir tout ce dont elles ont besoin ou tout ce qu'elles désirent.
17. Distribuez la documentation pédagogique et expliquez que les biens de première nécessité constituent un droit humain.

DOCUMENTATION PÉDAGOGIQUE

La justice économique est un droit humain

PACTE INTERNATIONAL RELATIF AUX DROITS ÉCONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS

Entrée en vigueur: 3 janvier 1976. Voici quelques uns des droits humains consacrés par ce Pacte.

- Les peuples ont le droit de disposer d'eux-mêmes. En vertu de ce droit, ils déterminent librement leur statut politique et assurent librement leur développement économique, social et culturel.
- Pour atteindre leurs fins, tous les peuples peuvent disposer librement de leurs richesses et de leurs ressources naturelles, sans préjudice des obligations qui découlent de la coopération économique internationale, fondée sur le principe de l'intérêt mutuel et du droit international. En aucun cas, un peuple ne pourra être privé de ses propres moyens de subsistance.
- La liberté d'être à l'abri de toute forme de discrimination fondée sur la race, la couleur de peau, le sexe, la langue, la religion, l'opinion poitique ou toute autre opinion, l'origine nationale ou sociale, la fortune, la naissance ou toute autre situation.
- Le droit égal qu'ont l'homme et la femme au bénéfice de tous les droits économiques, sociaux et culturels.
- Le droit au travail qui comprend le droit qu'a toute personne d'obtenir la possibilité de gagner sa vie par un travail librement choisi ou accepté.
- Le droit qu'a toute personne de jouir de conditions de travail justes et favorables.
- Le droit qu'a toute personne de former avec d'autres des syndicats et de s'affilier au syndicat de son choix, sous la seule réserve des règles fixées par l'organisation intéressée, en vue de favoriser et de protéger ses intérêts économiques et sociaux.
- Le droit de chacun à la sécurité sociale, y compris l'assurance sociale.
- Le droit à un mariage librement consenti par les futurs époux.
- Le droit à une protection spéciale accordée aux mères pendant une période de temps raisonnable avant et après la naissance des enfants. Pendant cette même période, les mères salariées doivent bénéficier d'un congé payé ou d'un congé acccompagné de prestations de sécurité sociale adéquates.
- Le droit à des mesures spéciales de protection et d'assistance pour tous les enfants et adolescents, sans discrimination aucune pour des raisons de filiation ou autres. Les enfants et adolescents doivent être protégés contre l'exploitation économique et sociale. Le fait de les employer à des travaux de nature à compromettre leur moralité ou leur santé, à mettre leur vie en danger ou à nuire à leur développement normal, sera sanctionné par la loi.
- Le droit de toute personne à un niveau de vie suffisant pour elle-même et sa famille, y compris une nourriture, un vêtement et un logement suffisants, ainsi qu'une amélioration constante de ses conditions d'existence.
- Le droit fondamental qu'a toute personne d'être à l'abri de la faim.
- Le droit qu'a toute personne de jouir du meilleur état de santé physique et mentale qu'elle soit capable d'atteindre.
- Le droit de toute personne à l'éducation. L'éducation doit viser au plein épanouissement de la personnalité humaine et du sens de sa dignité et renforcer le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. L'éducation doit en outre mettre toute personne en mesure de jouer un rôle utile dans une société libre, favoriser la compréhension, la tolérance et l'amitié entre toutes les nations et tous les groupes raciaux, ethniques ou religieux et encourager le développement des activités des Nations Unies pour le maintien de la paix.

2ÈME PARTIE **PLAN D'ACTION POUR LA JUSTICE ÉCONOMIQUE**

DURÉE: 30 MINUTES

Aperçu global de l'activité:

Les participantes sont divisées en deux groupes, en fonction du nombre de pièces ramassées. Les trois personnes qui n'avaient pas participé à la première partie sont rattachées à un groupe. Les groupes élaborent un plan pour une répartition équitable de la richesse du monde. Chaque plan proposé fera l'objet d'un vote et celui qui remporte le plus de suffrages sera mis en oeuvre.

Instructions pour la facilitatrice

1. Divisez les participantes en groupes selon leur catégorie de richesse et de pouvoir.
2. Rattachez les trois personnes qui n'avaient pas participé à la « ruée vers l'or » à un des trois groupes. Notez leur réaction devant le fait d'être placée dans un groupe plutôt qu'un autre. Mais reportez la discussion à ce sujet pour le moment du debriefing
3. Faites savoir aux groupes qu'ils disposent de 20 minutes pour élaborer un plan de répartition équitable de la richesse du monde (les pièces).
4. Chaque groupe devrait se préparer à présenter son plan en expliquant

a. Pourquoi il est équitable

b. Les mesures à prendre (le cas échéant)

5. S'ils le désirent, les groupes peuvent avoir recours à des méthodes de présentation créative. Ils doivent être disposés à répondre aux questions des autres participantes concernant leur plan.
6. Après la présentation du plan de chaque groupe annoncez qu'un vote aura lieu pour déterminer quel plan sera adopté.
7. Informez les participantes que les jeunes femmes possèdant six pièces ou plus disposeront de cinq voix, celles qui n'en ont que 3, 4 ou 5 deux voix et que la catégorie 'deux pièces ou moins' ne se verra attribuer qu'une demi voix. *Ceci illustrera le fait que bien souvent richesse et pouvoir de décision vont de pair.
8. Laissez les participantes procéder au vote et comptabilisez les résultats.
9. Mettez en œuvre le plan retenu, en redistribuant des pièces le cas échéant.

3ÈME PARTIE **PARLONS EN!**

DURÉE: 1 HEURE

Aperçu global de l'activité:

Les participantes échangent leurs impressions sur les différentes activités, ce qu'elles ont ressenti, ce qu'elles ont appris.

Instructions pour la facilitatrice:

Utilisez les questions suivantes pour mener une discussion. Consacrez suffisamment de temps pour parler des transformations à apporter et de celles qui sont intervenues.

LIGNES DIRECTRICES POUR LA DISCUSSION

- Qu'avez-vous ressenti devant la façon dont les pièces ont été acquises et distribuées?
- Avez-vous été traitées de manière équitable?
- Certaines personnes ont-elles redonné des pièces? Avez-vous donné ou reçu des pièces? Pourquoi oui? Pourquoi non? Quel effet cela fait-il?
- Pour quelles raisons les participantes ont-elles donné ou pas? Etait-ce le fait de savoir ce que les pièces représentaient, d'avoir son nom affiché ou encore un sentiment de culpabilité? Autre chose?
- Quel aspect de ce jeu illustrait la manière dont la richesse et le pouvoir sont répartis dans le monde?
- Qu'en est-il des trois participantes rattachées à chaque groupe? Ont-elles été traitées de manière équitable? Ce qui leur est arrivé ressemble-t-il à ce qui se passe dans le monde pour certaines personnes? Quels types de personnes? Notre sort (là où nous nous retrouvons dans la vie) est-il uniquement le fruit du hasard?
- Et que dire des participantes qui portaient des gants? Et de celles qui étaient équipées d'écopes? Quelles personnes symbolisent-elles respectivement? Dans quel groupe se sont-elles finalement retrouvées?
- Comment les membres des différents groupes ont-ils vécu leur situation? Est-ce que le plan de répartition équitable recommandé était le reflet de la quantité plus ou moins importante de pièces possédées ?
- Après ce jeu, avez-vous une meilleure compréhension de la situation ou de l'attitude des populations/nations pauvres? De la situation ou attitude des populations/nations riches?
- Pourquoi certaines personnes se sont-elles vu attribuer plus de voix que d'autres au moment du vote? Etait-ce là une représentation pertinente des puissants et des moins puissants de ce monde ?
- Aujourd'hui, dans le monde, qui sont les "nantis" et qui sont les "démunis"? Quels pays font partie des "nantis" ou des "démunis"? Aujourd'hui, dans notre pays, qui sont les "nantis" et qui sont les "démunis"? Dans notre Etat ou notre communauté? Pourquoi?
- Les "nantis" devraient-ils se soucier des "démunis"? Pour quelles raisons : économiques, morales/religieuses ou politiques ? Pourquoi les "nantis" seraient-ils susceptibles de donner de l'argent ou des ressources aux "démunis"? Est-ce là le moyen de résoudre les problèmes liés à la pauvreté ?
- Que pourraient faire les "démunis" pour améliorer leur situation? Citez quelques actions entreprises par les "démunis", à l'échelle mondiale et locale, pour traiter la question des inégalités en termes de richesse et de pouvoir?
- Estimez-vous qu'il faudrait procéder à une redistribution de la richesse et du pouvoir dans le monde? Pourquoi oui? Pourquoi non? Si oui, que proposeriez-vous pour la réaliser? Quels principes présideraient à vos suggestions de changements?
- Pensez-vous qu'il faudrait procéder dans ce pays à une redistribution de la richesse et du pouvoir? Pourquoi oui? Pourquoi non? Si oui, que proposeriez-vous pour la réaliser? Quels principes présideraient à vos suggestions pour ce changement?

agir

Il existe de nombreuses manières de rejoindre la lutte pour une justice économique. Prenez connaissance des idées suivantes, ajoutez-y les vôtres et oeuvrez à la justice économique. Chaque action, petite ou grande, fait la différence. Vous avez vraiment le pouvoir de transformer le monde!

Renseignez-vous sur la mondialisation, le commerce mondial et leurs effets sur les femmes, en particulier dans les pays pauvres. Pour plaider cette cause avec efficacité, vous devez être bien informées sur ces questions.

Pourquoi ne pas commencer vos recherches dans votre librairie locale ou en consultant ces sites Web: **www.e-alliance.ch** et **www.unifem.undp.org/trade**

Soutenez des produits ou des entreprises relevant du commerce équitable. De nombreuses sociétés commerciales pratiquant le commerce équitable en font la publicité. Cherchez donc le logo 'commerce équitable' sur les emballages. Refusez d'acheter les produits de compagnies dont les pratiques commerciales accentuent la pauvreté et la non autonomie des femmes.

Vous pouvez consulter ce site Web pour trouver une liste des entreprises qui pratiquent le commerce équitable dans le monde entier:
www.ifat.org/memberslists.html

UN MOYEN D'ACTION: le lobbying

POURQUOI S'APPLIQUER À FAIRE PRESSION?

Le lobbying peut se révéler un grand catalyseur de changement en faisant pression sur les législateurs ou d'autres postes stratégiques afin de modifier des orientations politiques sources de problèmes. Il existe deux formes de lobbying - direct et sur le terrain. Dans le lobbying direct vous communiquez votre façon de voir aux décideurs en place, en leur demandant de prendre une action spécifique. Le lobbying de base, au sein de la population, vise à influencer et inciter le public à faire lui-même pression sur les législateurs pour que ceux-ci prennent les mesures qui s'imposent.

PETITS CONSEILS POUR VOTRE LOBBYING

▼ Sachez ce que vous voulez. Votre lobbying doit avoir un objectif clair et spécifique. Est-ce que vous voulez:

Remédier à l'injustice?

Avoir accès à davantage de ressources publiques pour traiter un problème?

Mettre en échec ce que vous estimez être une législation dangereuse?

Modifier la façon de travailler d'une agence d'Etat?

Autre chose?

▼ Saisissez bien le système et où vous entrez en jeu. Pour être efficace dans votre lobbying vous devez connaître le fonctionnement de vos systèmes politique et législatif et le rôle joué par les principaux acteurs:

Le Parlement

Les dirigeants et autres représentants officiels de l'Etat

Les groupes de lutte et de soutien, les coalitions, les groupements d'intérêt, les associations commerciales et professionnelles

L'opinion publique / les citoyens

Les experts (avocats, professionnels de la santé, personnel chargé de l'application de la loi, universitaires de toutes disciplines, ministres, enseignants, travailleurs sociaux, psychologues, statisticiens, etc.)

L'histoire (évolution récente de la législation, histoire politique de l'Etat, tendances démographiques et économiques)

▼ Conjuguez vos efforts avec des personnes partageant votre point de vue.

▼ Voici quelques exemples d'actions pour un lobbying direct:

Entretiens personnels

Conversations téléphoniques

Courrier personnalisé

Mailings

Mailings électroniques

Pétitions

INDICATIONS PRATIQUES

Sri Lanka – Eliminer la pauvreté

A Baddegama et Madampe au Sri Lanka, la YWCA fournit un capital de départ et apporte une assistance technique aux femmes sans emploi ou sans revenu fixe, leur donnant ainsi les moyens d'obtenir des prêts de source traditionnelle. Les prêts sont accordés pour des activités rentables comme l'élevage, le jardinage, la couture et l'artisanat. Ces femmes épargnent chaque semaine un certain montant en prévision du remboursement du prêt. Elles fonctionnent en petits groupes engageant leur responsabilité solidaire pour le remboursement. Les membres du groupe se portent garantes les unes des autres et l'octroi de futurs prêts dépend des bonnes pratiques de remboursement de l'ensemble du groupe. Dans le cadre de ce programme, ces femmes sont formées en comptabilité et en gestion d'entreprise ainsi qu'en stratégies de marketing, et ce, afin de favoriser les chances de succès de leurs projets générateurs de revenu.

- Et quelques exemples d'actions pour le lobbying de la base/au sein de la population:

  Campagne médiatique

  Action par l'intermédiaire d'organisations communautaires

  Manifestations massives

  Campagne Internet

- Planifiez vos actions de manière stratégique. Voici des périodes fastes pour faire pression:

  Avant une élection

  Avant que la question ne devienne publique

  Avant que la question ne soit portée devant le Parlement

  Au moment du renouvellement du pouvoir législatif

  Dans les phases calmes de l'actualité

- Etudiez et analysez les politiques et pratiques commerciales de votre pays et lancez une campagne de lettres adressées à votre Ministre du commerce en soumettant des recommandations pour rendre le commerce plus équitable.
- Fournissez à des bénévoles des modèles de lettres, communiquez-leur des faits et des chiffres sur le commerce mondial et les droits humains.
- Etablissez des analyses prenant en compte les aspects de genre dans le cadre des questions relatives à la mondialisation et au commerce mondial. Plaidez pour l'intégration de la voix des femmes dans les processus décisionnels.
- Faites circuler une pétition et fixez-vous comme objectif d'obtenir un nombre de signatures susceptible d'être pris au sérieux par votre gouvernement. Lorsque cet objectif est atteint, envoyez vos signatures au Ministre du commerce.
- Organisez un rassemblement sur le thème du commerce juste ou d'autres types de forums ouverts au public afin de discuter de l'accès aux services essentiels, du droit à la nourriture et de la réglementation concernant les multinationales. Suscitez le plus possible l'intérêt des médias. Invitez des personnes à partager leur témoignage de manière à pouvoir mettre des visages sur les problèmes relatifs au commerce..

sources

Guide de la mondialisation **www.globalisationguide.com**
Fonds monétaire international **www.imf.org**
Fonds des Nations-Unies pour l'enfance **www.unicef.org**
Programme des Nations-Unies pour le développement **www.undp.org**
Banque mondiale **www.worldbank.org**
Organisation mondiale du commerce **www.wto.org**
YWCA mondiale **www.worldywca.org**

VIH et SIDA

ENSEIGNER | DONNER DU POUVOIR | AGIR

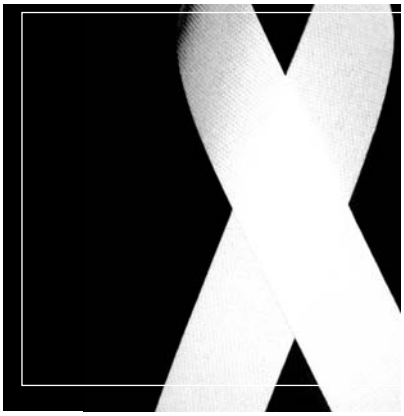

enseigner

Les jeunes femmes représentent 62% des jeunes entre 15 et 24 ans vivant avec le VIH dans le monde entier. En Afrique sub-saharienne ce chiffre atteint même les 76% (ONUSIDA/UNICEF, 2004). Ces statistiques alarmantes mettent en évidence la nécessité de s'intéresser d'un peu plus près à ce qui rend les jeunes femmes si vulnérables face à ce type d'infection et à ce qu'il est possible de faire pour inverser la tendance.

EST-CE AUSSI SIMPLE QUE ABC?

(en anglais 'Abstain, Be faithful, or use a Condom' - Abstain : Abstiens-toi ; Be faithful: Sois fidèle, C: use a Condom : Utilise un préservatif). Ce slogan populaire est censé prévenir l'infection par le VIH. Il ne parvient pourtant pas à protéger, chaque année, des dizaines de milliers de femmes entre 15 et 25 ans.

ABSTIENS-TOI

Au niveau mondial, 20% des femmes racontent que leur premier rapport sexuel leur a été imposé. Amnesty International estime qu'une femme sur cinq dans le monde sera au cours de son existence victime d'un viol ou d'une tentative de viol. Même sans parler de la violence que représente le viol, les jeunes femmes ont de grandes difficultés à maîtriser leur sexualité. Pensez à votre propre expérience. Combien de fois avez-vous (ou une de vos amies) été poussée par votre petit ami à avoir des relations sexuelles? Sans la connaissance indispensable et la capacité à prendre ses propres décisions et les défendre, comment une jeune femme peut-elle dire "non" et faire respecter ce choix?

SOIS FIDÈLE

En 2004 un rapport d'ONUSIDA a révélé que les jeunes femmes mariées sont plus susceptibles de devenir séropositives que leurs semblables célibataires, actives sexuellement. Le mariage expose donc les jeunes femmes à un risque accru d'infection par le VIH, même si elles sont vierges au moment du mariage et si elles restent fidèles à leur mari. La fidélité au partenaire n'est pas une stratégie efficace pour prévenir l'infection par le VIH puisqu'elle ne tient pas compte du fait que le partenaire en question peut déjà être séropositif et qu'elle n'exclut pas non plus un comportement sexuel à haut risque de la part de ce partenaire. Certes, la confiance aide une relation à s'épanouir, mais elle ne protège pas les jeunes femmes contre une infection par le VIH.

UTILISE UN PRÉSERVATIF (MASCULIN OU FÉMININ)

Ces petits morceaux de latex sont reconnus pour être un moyen de prévention efficace contre le VIH et d'autres infections sexuellement transmissibles. Alors pourquoi ne les utilisons-nous pas tous? Pour commencer, il n'est pas toujours évident d'en avoir un. Un grand nombre de jeunes femmes ne peuvent tout simplement pas s'en acheter. Et lorsqu'elles y parviennent, elles s'exposent à la stigmatisation. Dans de nombreux endroits, une jeune femme qui va retirer un préservatif dans un distributeur automatique risque d'être étiquettée comme étant très libre. Les préservatifs féminins, qui donnent aux femmes un plus grand contrôle, sont onéreux et difficiles à trouver, même dans les pays développés. Lorsque vous détenez enfin vos préservatifs, vous n'avez remporté qu'une bataille. Comment, en effet, annoncer à celui qui est votre petit ami depuis un an, voire votre mari, que vous souhaitez commencer à utiliser des préservatifs? Aborder la question des préservatifs implique souvent le sous-entendu : "Je ne te fais pas confiance. Il est possible que tu me trompes ». Et que faire si vous souhaitez tomber enceinte ou si votre partenaire affirme que cela diminue le plaisir sexuel? Les jeunes femmes doivent faire preuve de beaucoup de talent pour éviter les pièges potentiels de ce type de conversation et parvenir à un résultat positif.

ET LE RESTE?

Il faut plus qu'un simple changement d'attitude pour prévenir les infections par le VIH. Les jeunes femmes du monde entier voient leurs choix limités par la pauvreté, le manque d'instruction, un accès insuffisant à l'information et des normes répressives. En d'autres termes, pour les jeunes femmes, la prévention de l'infection par le VIH risque d'être un peu plus compliquée que la simple formule ABC. Mais, le fait de comprendre en quoi consistent les différents défis, nous prépare à les relever avec succès.

SÉROPOSITIVITÉ

ONUSIDA estime que, dans le monde, en 2004, 760'000 jeunes femmes vivaient avec le VIH. La plupart de ces 15-24 ans ne fêteront pas leur 35ème anniversaire. Si vous secouez la tête de chagrin à l'idée de la mort précoce inévitable de ces jeunes femmes séropositives, arrêtez. Commencez plutôt à réfléchir aux moyens de plaider en faveur d'un meilleur accès aux soins de santé et une meilleure nutrition pour les jeunes femmes séropositives. Les traitements antirétroviraux (ARV) et des soins de santé de qualité peuvent améliorer l'état général des personnes séropositives, leur permettre de mener une vie productive et leur éviter de transmettre l'infection à leurs enfants. Le problème se pose lorsque le gouvernement ne fournit pas les médicaments gratuitement. Il arrive que les ARV soient si chers que des jeunes femmes séropositives ne peuvent se les offrir. Quoi qu'il en soit, même lorsque les médicaments sont disponibles, la stigmatisation et la discrimination, y compris au sein du milieu médical, dissuadent souvent les jeunes femmes de dévoiler leur état, les empêchant ainsi d'accéder à l'aide dont elles auraient besoin. Une jeune femme qui révèle sa séropositivité risque de se retrouver sans abri, sans travail et méprisée par le corps médical.

Ce qui est tragique dans tout cela c'est que ce sont précisément les jeunes femmes séropositives qui sont susceptibles d'être les meilleurs instruments au monde pour combattre la propagation du VIH. Les jeunes femmes qui vivent avec le virus ont une connaissance acquise par l'expérience, dans laquelle nous devons puiser pour préparer un avenir meilleur.

VIH

Humain – Ce virus survit et se reproduit uniquement chez les humains. Il existe un autre type de VIH présent chez certains singes. Il est similaire mais pas complètement identique et n'entraîne pas le SIDA. Son nom est le VIS (Virus de l'immunodéficience simienne)

Immunodéficience – Ce terme signifie que le système immunitaire devient déficient et n'est plus en mesure de combattre efficacement le virus

Virus – C'est le nom donné à un type spécial de germe. Il est si petit que l'on ne peut le voir sans microscope. Nous avons été capables d'envoyer un être humain sur la lune et de le faire revenir, mais nous en sommes toujours pas en mesure de trouver un traitement contre le virus de la grippe ou le VIH. Un antibiotique n'est d'aucun effet sur un virus.

Etre séropositif signifie que le virus qui entraîne le SIDA est présent dans votre corps. Le VIH est différent du virus de la grippe où la personne atteinte tombe malade 24 h ou 48 h après avoir été infectée. Suivant les personnes, il arrive qu'il faille attendre entre 7 et 10 ans pour voir apparaître les premiers symptômes du SIDA.

Notre système immunitaire est composé de différents types de globules blancs. Sur une période pouvant aller de 7 à 10 ans, une personne a de moins en moins de lymphocytes T (le type de globules blancs qui interviennent pour nous garder en bonne santé). Lorsque tel est le cas, cette personne est dite vulnérable aux 'infections opportunistes'. Ces infections profitent en effet de la faiblesse du système immunitaire pour sévir. Aujourd'hui, nous disons couramment que la personne concernée est atteinte du SIDA.

SIDA (SYNDROME D'IMMUNODÉFICIENCE ACQUISE)

Acquise– la personne n'est pas née avec cette immunodéficience. Elle aura été infectée par quelqu'un d'autre. La maladie doit "entrer" dans son corps.

Immunisé – Si vous êtes immunisé contre quelque chose cela veut dire que vous ne courez aucun danger. Si vous êtes immunisé contre une maladie, cela signifie que vous ne risquez pas d'être malade des suites de cette maladie.

Le système immunitaire est le système de défense de votre corps. Il le protège contre les germes et les infections causées par les bactéries et les virus. Il est composé de différents types de globules blancs, traquant sans relâche dans le corps les organismes étrangers qu'ils combattent.

Déficience – Ce terme est synonyme de manque. Si une personne est atteinte du SIDA, c'est parce que son système immunitaire est devenu déficient.

Syndrome – Un syndrome est un ensemble de signes/symptômes ou maladies commençant à se manifester chez une personne.

Il existe environ 30 types différents de maladies regroupées sous l'appellation SIDA. Voici quelques symptômes du SIDA:

- Syndrome de perte de poids - + de 10% du poids du corps
- Cytomégalovirus (CMV) virus largement répandu, de la famille des herpès virus. Les symptômes sont variables en fonction de l'âge et de la santé de la personne. Il est sans danger et rarement source de maladie, mais si le système immunitaire d'une personne est affaibli, ce virus peut déclencher une CMV. Les symptômes sont les suivants: fièvre, pneumonie, hépatite et anémie. Chez les personnes séropositives, le virus CMV peut provoquer une rétinite et conduire à la cécité.
- Tuberculose
- Infection virale par l'herpes simplex
- Candida de la gorge, de la trachée, des bronches et des poumons
- Suées nocturnes
- Muguet ou candida dans la bouche
- Tuberculose pulmonaire et extrapulmonaire
- Toxoplasmose du cerveau – La toxoplasmose peut attaquer le cerveau et le système nerveux, engendrant une encéphalite (inflammation du cerveau). Les symptômes sont les suivants : fièvre, attaque cérébrale, maux de tête, maladie mentale, troubles de la vue, de la parole, du mouvement et de la pensée.
- Infection bactérielle grave, p.ex. la pneumonie pneumocystique carinii
- Aménorrhée (absence de menstruation/règles)
- Kaposi's sarcoma – cancer de la peau
- Lymphome
- VIH dementia
- Méningite

en bref

- Près de la moitié des personnes ayant contracté le VIH ont été infectées avant leur 25ème anniversaire.
- On estime à 3'720 le nombre de jeunes femmes infectées chaque jour par le VIH.
- Un tiers de toutes les femmes vivant avec le VIH ont entre 15 et 24 ans.
- En Europe orientale et en Asie centrale, plus de 80% des personnes vivant avec le VIH ont moins de 30 ans.
- En Asie du Sud, 62% des jeunes séropositifs sont de sexe féminin.
- En Inde, le nombre de jeunes femmes séropositives est deux fois plus élevé que celui des hommes.
- Aux Etats-Unis, les jeunes filles représentent 50% des nouvelles infections qui touchent les adolescents entre 13 et 19 ans.
- A l'échelle mondiale, le risque de séropositivité est 1,6 fois plus élevé pour les jeunes femmes (15-24 ans) que pour leurs homologues masculins.
- En Afrique sub-saharienne les jeunes femmes sont trois fois plus susceptibles de devenir séropositives que les jeunes hommes.
- Aux Antilles la probabilité que les jeunes femmes deviennent séropositives est 2,4 fois plus élevée que pour les jeunes hommes.
- A Trinité & Tobago, le nombre de jeunes femmes entre 15 et 19 ans vivant avec le VIH est cinq fois plus élevé que celui des jeunes hommes du même âge.
- Au Brésil, lorsque six jeunes femmes entre 13 et 19 ans sont infectées, un seul homme dans la même tranche d'âge est touché.
- Des études menées en Afrique sub-saharienne ont montré que les jeunes filles entre 16 et 19 ans ont généralement des partenaires sexuels plus âgés d'au moins six ans. Ce qui limite leur capacité à résister à la pratique de relations sexuelles non protégées.
- Dans une famille touchée par le SIDA, les filles sont largement plus susceptibles que les garçons d'être retirées de l'école pour assurer les soins de santé ou aider aux tâches ménagères.
- En Somalie seulement 26% des jeunes filles entre 10 et 19 ans ont entendu parler du SIDA et 1% savent comment se protéger.
- Au Bangladesh moins de 20% des femmes mariées ont entendu parler du SIDA.
- Un jeune Sud Africain sur quatre croit que le fait d'avoir des relations sexuelles avec une vierge peut guérir du SIDA.
- Plus de 4/5 des nouvelles infections chez les femmes résultent de rapports sexuels avec leur mari ou leur partenaire principal.

pour un complément d'information:

ONUSIDA **www.unaids.org** ou votre bureau ONUSIDA local.

Fonds des Nations-Unies pour la population (UNFPA) **www.unfpa.org** ou votre bureau UNFPA local.

Communauté internationale des femmes vivant avec le VIH et le SIDA **www.icw.org** ou toute autre organisation locale de femmes vivant avec le VIH et le SIDA.

Fonds de développement des Nations-Unies pour la femme (UNIFEM) Portail Web Genre et HIV/SIDA **www.genderandaids.org** ou votre bureau UNIFEM local.

Le NAT (National AIDS Trust) pour une politique de soutien et de défense face au VIH et au SIDA **www.areyouhivprejudiced.org** ou l'agence gouvernementale compétente en matière de VIH et de SIDA de votre pays.

AIDS.ORG **www.aids.org** ou votre centre de santé local.

The Body **www.thebody.com** ou votre professeur de biologie.

Staying Alive **www.staying-alive.org** ou un centre local de consultation et de dépistage du VIH.

donner du pouvoir

Cette section décrit un atelier destiné à sensibiliser les jeunes femmes au VIH et au SIDA, et à leur donner les moyens de se protéger de l'infection et d'aider d'autres femmes à en faire autant.

Cet atelier peut être adapté aux besoins de votre groupe en sélectionnant et en combinant les différentes activités

ATELIER

TAILLE DU GROUPE: 10 - 20

Objectifs:

Donner aux participantes une bonne compréhension du VIH, de la façon dont il se propage et des moyens de se protéger.

Eliminer tous les mythes qui entourent le VIH et le SIDA et auxquels les participantes sont susceptibles de croire.

Permettre aux participantes de confronter les préjugés qu'elles peuvent avoir à l'encontre des personnes vivant avec ou affectées par le VIH et le SIDA, notamment les jeunes femmes.

Donner aux participantes une idée précise des droits humains des jeunes femmes vivant avec le VIH et le SIDA.

Donner l'occasion aux participantes de partager des idées pour une action future contre le VIH/SIDA.

Il vous faudra:

- ☐ Deux facilitatrices
- ☐ Des crayons et des bloc-notes pour les facilitatrices
- ☐ Des feuilles de flip chart
- ☐ Suffisamment de papier à dessin pour toutes les participantes (*il est toujours utile d'avoir un excédent)
- ☐ Quelques feutres de couleurs différentes
- ☐ Un espace suffisant pour que toutes les participantes puissent s'aligner, épaule contre épaule, dans les deux directions
- ☐ Des sièges confortables pour toutes les participantes
- ☐ Des parois murales ou autres structures pour afficher les réflexions inscrites sur les feuilles de flip chart et les travaux créatifs
- ☐ Du ruban adhésif, des punaises ou tout au moyen d'accrocher les feuilles du flip chart et les travaux créatifs
- ☐ Des préservatifs masculins et féminins
- ☐ Un godemiché ou tout autre représentation du pénis

Matériel facultatif:

- ☐ Panneau en bristol
- ☐ Perles, feuilles, graines, paillettes, colle, papier cadeau usagé, pièces de vêtements, pages de magazines et autres fournitures pour travaux créatifs
- ☐ Une cloche
- ☐ Des rafraîchissements pour la pause de la matinée et celle de l'après-midi
- ☐ Un repas pour toutes les participantes

Préparation:

Disposez les sièges en cercle et installez le flip chart de manière à ce qu'il soit vu par tout le monde

Passez en revue les différentes activités et assurez-vous que vous avez bien préparé à l'avance tout le matériel nécessaire

Préparez de petits morceaux de papier avec un 'SP' écrit dessus pour chaque participante, sauf 5. Inscrivez un 'X' sur deux morceaux de papier, 'P' sur deux autres et 'PF' sur le dernier. (*Activité 4)

Dresser la liste des objectifs de l'atelier sur une feuille du flip chart

ACTIVITÉ 1 PRÉSENTATION, BRISE-GLACE OU DONNER LE TON

Tous les exercices de présentation, brise-glace ou pour donner le ton se trouvent dans le chapitre intitulé “Exercices brise-glace, de présentation, pour donner le ton”

ACTIVITÉ 2 LEADERSHIP

Sélectionnez une activité de leadership dans le chapitre intitulé “Le leadership des jeunes femmes”

ACTIVITÉ 3 LES PLUS AVISÉES CONTRE LES PLUS INTELLIGENTES

DURÉE: 30 MINUTES

Objectifs:

Faire en sorte que toutes les participantes soient parfaitement renseignées sur le VIH et le SIDA, sur sa propagation, sur les moyens de prévenir la maladie et sachent comment elle affecte les jeunes femmes.

Il vous faudra:

- ☐ Deux facilitatrices
- ☐ Une liste de questions et réponses (fournie)
- ☐ Un flip chart
- ☐ Des feutres
- ☐ Une clochette et un podium (facultatifs)

Préparation:

Divisez une feuille du flip chart en deux colonnes. Inscrivez 'les plus avisées' comme en-tête pour une colonne et 'les plus intelligentes' en haut de l'autre.

Si vous utilisez une cloche et un podium, installez-les.

Aperçu global de l'activité

Le groupe est divisé en deux équipes, 'les plus avisées' et 'les plus intelligentes' pour une épreuve de force devant déterminer qui possède le maximum de connaissances sur le VIH, le SIDA et les jeunes femmes. Les deux équipes forment une ligne et se font face (cf. graphique). Une facilitatrice pose les questions, l'autre comptabilise les points.

Règles du jeu:

1. Seules les membres de l'équipe situées en tête de ligne peuvent répondre aux questions.
2. Lorsqu'une question est posée, c'est la personne la plus rapide à lever la main (ou à faire sonner la clochette) qui a le droit de répondre.
3. Si la réponse est correcte, son équipe marque un point.
4. Si la réponse n'est pas juste, son équipe ne marque aucun point et l'équipe adverse a le droit de répondre à la question.
5. Si la deuxième équipe ne trouve pas non plus la bonne réponse, celle-ci sera révélée par la facilitatrice.
6. Après chaque réponse, la personne en tête de file rejoint l'arrière de la rangée de manière à ce que deux nouvelles candidates puissent s'affronter sur la question suivante.

Instructions pour les facilitatrices:

1. Divisez le groupe en deux équipes: 'les plus avisées' et 'les plus intelligentes'.
2. Expliquez les règles du jeu.
3. Prenez le temps de répondre à toutes les questions des participantes.
4. Les participantes s'alignent conformément à la disposition du graphique A.
5. Commencez le jeu avec une facilitatrice qui pose les questions et l'autre qui comptabilise les points pour chaque équipe.

A la fin du jeu, annoncez l'équipe gagnante et ayez un échange avec les participantes pour savoir si elles ont appris quelque chose de nouveau sur le VIH et le SIDA. Ont-elles d'autres questions sur le VIH ou le SIDA? La nouvelle information dont elles ont pris connaissance modifie-t-elle leur façon de penser à propos du virus, des personnes vivant avec le VIH ou de leur propre responsabilité en relation avec le VIH et le SIDA?

Graphique A

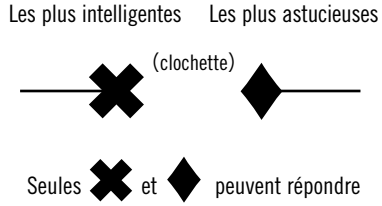

Questions et Réponses

1. Pouvez-vous être contaminée par le VIH en buvant dans un verre qu'une personne atteinte du VIH et du SIDA vient d'utiliser?

NON: le VIH n'est pas transmissible par la salive.

2. Le SIDA peut-il être guéri?

NON. Le SIDA est incurable mais il existe des traitements appelés antirétroviraux (ARV) qui empêchent le virus de se reproduire dans le corps. Si ces médicaments sont administrés, pris correctement et durablement, ils peuvent prolonger sensiblement la vie des personnes vivant avec le VIH, mais une guérison n'est pas possible.

3. Un jour j'ai entendu quelqu'un parler de la PEP (prophylaxe post-exposition au VIH). Pouvez-vous expliquer de quoi il s'agit ?

OUI, la PEP existe bien. Elle s'adresse aux personnes ayant été exposées au VIH – p. ex. en cas de viol ou si un membre du personnel de santé s'est blessé avec une seringue. Il arrive que la prophylaxe post-exposition au VIH soit comparée à la pillule du lendemain. Mais ce n'est pas aussi simple que d'avaler une pillule. La PEP est composée d'antirétroviraux devant être pris le plus tôt possible après l'exposition au VIH, au plus tard 72 heures après. La PEP doit être appliquée durant 28 jours.

En théorie, ce traitement peut stopper l'infection par le VIH en empêchant le virus de se reproduire et en permettant au système immunitaire de la personne d'éliminer complètement le virus. Vous devez suivre la PEP durant 28 jours parce que le virus peut mettre plusieurs jours à s'établir dans le corps. La PEP est donc une chance lorsque le traitement antirétroviral parvient à stopper l'infection par le VIH. Mais cela ne signifie pas que vous ne devez pas vous protéger durant vos rapports sexuels, dans la mesure où ces médicaments sont onéreux et qu'ils ne sont pas disponibles dans tous les hôpitaux et pharmacies en raison de leur coût élevé.

4. Est-il vrai que l'on ne court aucun risque lorsque l'on a un rapport sexuel non protégé avec quelqu'un que l'on connaît vraiment bien.

NON. Le fait de bien connaître quelqu'un ne vous renseigne pas sur une éventuelle séropositivité. Avant d'accepter des relations sexuelles monogammes sans préservatif, les deux partenaires doivent être informés et passer un test de dépistage du VIH.

5. Les personnes séropositives sont en général maigres et malades

NON. Les personnes séropositives n'ont en général aucun symptôme avant 7 ou 10 ans.

6. Pouvez-vous avoir un résultat de test négatif et être quand même séropositif?

OUI. Le test de dépistage du VIH recherche la présence d'anticorps dans le sang. La plupart des gens mettent trois mois à développer ces anticorps, plus rarement, jusqu'à six mois. Si vous passez un test durant cette 'période fenêtre' avant que les anticorps ne se soient développés, votre test peut donner un résultat négatif même si vous êtes infecté-e par le VIH. Et vous risquez de transmettre le virus à d'autres personnes durant cette période fenêtre.

7. Une femme a-t-elle plus de risque d'être infectée par le VIH qu'un homme?

OUI. L'appareil génital féminin présente une plus grande surface d'exposition que l'appareil génital masculin. Les femmes sont donc, à chaque exposition, plus vulnérables face à une infection. Lors d'un rapport sexuel avec pénétration vaginale, la transmission du VIH d'un homme à une femme est deux fois plus probable que la transmission d'une femme à un homme. (www.globalhealthreporting.org)

8. Peut-on être infecté-e par une piqûre de moustique?

NON Il y a toute une série de raisons qui font que les moustiques ne peuvent transmettre le VIH:

Un moustique n'est pas humain. Le VIH est un virus humain et ne peut vivre dans des animaux ou des insectes. Pour survivre, il a besoin de la structure génétique de l'être humain (ADN) et de la température de l'organisme humain.

La quantité de sang prélevée par le moustique est trop restreinte pour que le virus puisse survivre longtemps hors du corps humain.

Un moustique prélève du sang mais n'en injecte pas.

Nous savons que des personnes de tous âges sont affectées par la malaria transmise par les moustiques. Mais la majorité des cas d'infection par le VIH concernent la plupart du temps des personnes en âge d'être actives sexuellement ou des bébés nés avec le VIH.

Si le VIH pouvait être transmis par un moustique, nous serions tous séropositifs, car nous sommes tous à un moment ou à un autre piqués par un moustique.

9. Les femmes qui ont des relations sexuelles qu'avec leur mari courent-elles le risque de contracter le VIH.

OUI. Un grand nombre de femmes sont infectées par leur mari ou par leur partenaire sexuel attitré.

10. Si vous êtes séropositif, cela veut-il dire que vous allez bientôt mourir?

NON. De nombreuses personnes séropositives ne présentent aucun symptôme durant 7 à 10 ans. Par ailleurs, les traitements antirétroviraux (ARV) aident à maintenir un bon état général durant des années. Le VIH n'équivaut donc PAS à une sentence de mort.

11. Quelle est la différence entre le VIH et le SIDA ?

Le VIH (abréviation pour 'virus d'immunodéficience humaine') épuise le système immunitaire, rendant ainsi la personne infectée vulnérable à d'autres infections qualifiées d'opportunistes. Ces infections indiquent que la personne concernée a développé le SIDA, abréviation pour 'syndrome d'immunodéficience acquise' (se reporter au tableau dans la section 'Enseigner').

12. Des bébés peuvent-ils contracter le VIH par l'intermédiaire de leur mère?

OUI. La transmission de mère à enfant (TME) peut avoir lieu durant la grossesse, les contractions, l'accouchement ou l'allaitement. La TME durant les contractions et l'accouchement peut être évitée en pratiquant une césarienne, mais cette intervention est onéreuse. Un traitement à base d'antirétroviraux et un allaitement de substitution réduisent considérablement le risque de TME. L'allaitement continue à être encouragé pour favoriser la survie de l'enfant étant donné qu'il ne coûte pas cher et qu'il est très nutritif. Mais le VIH peut être transmis à l'enfant au moment de l'allaitement. Si l'accès à du lait maternisé et à de l'eau potable propre est possible sur une longue durée, le risque de transmission sera considérablement réduit.

Il n'est pas rare que de très jeunes bébés soient à la fois allaités et reçoivent du lait maternisé et/ou d'autres aliments. Ce qui est communément appelé "alimentation mixte". Certaines études ont montré qu'une telle alimentation présentait des risques en termes de transmission du VIH. En effet, les jeunes bébés ont un système digestif délicat qui n'est pas toujours capable de digérer à la fois le lait maternel et le lait maternisé. Des études ont mis en évidence que l'alimentation mixte entraînait parfois de légères lésions au niveau de la paroi de l'estomac. Lorsqu'une mère séropositive allaite, le VIH présent dans le lait maternel peut alors pénétrer par l'estomac dans l'organisme du bébé qui se retrouve infecté. Afin d'y remédier certaines femmes qui ne peuvent s'offrir le lait maternisé, choisissent d'allaiter leur bébé exclusivement (de ne lui donner que du lait maternel).

13. Les préservatifs protègent-ils contre le risque d'infection par le VIH?

OUI. Leur efficacité pour prévenir un risque d'infection par le VIH est de 98%.

Vrai ou Faux?

14. Vrai ou faux: Rester vierge avant le mariage permet de ne pas être infectée par le VIH.

FAUX. Il est tout-à-fait possible de contracter le VIH après le mariage si votre mari est séropositif.

15. Vrai ou faux: Vous risquez d'être infectée par le VIH si vous utilisez les mêmes toilettes qu'une personne séropositive ?

FAUX. Le fait de partager avec des personnes séropositives des toilettes ou d'autres commodités ne vous expose pas à un risque d'infection par le VIH. L'urine et les matières fécales ne renferment pas le virus.

16. Vrai ou faux: les personnes courant le plus grand risque d'infection par le VIH sont les homosexuels hommes.

FAUX. Le rapport sexuel entre un homme et une femme est la première source d'infection au monde..

17. Citez un moyen non sexuel de contracter le VIH.

Partage de seringues entre drogués par injection ou transfusion sanguine avec du sang infecté.

18. Vrai ou faux: L'Afrique sub-saharienne est le seul endroit au monde où le VIH et le SIDA posent un sérieux problème.

FAUX. Le VIH et le SIDA représentent un problème mondial. Même s'il est vrai que l'Afrique sub-saharienne compte le pourcentage le plus élevé de population vivant avec le VIH et le SIDA, le nombre de personnes infectées est en augmentation dans de nombreux pays. L'Europe de l'Est et l'Asie centrale connaissent la croissance la plus rapide au monde du nombre d'infections par le VIH ; et des pays développés comme les Etats-Unis et l'Allemagne enregistrent également une augmentation du taux d'infection.

19. Vrai ou faux: Le viol d'une femme ou d'un homme peut augmenter le risque d'infection?

VRAI. Lorsque le rapport sexuel est forcé, les tissus du vagin chez la femme et la peau de l'anus chez un homme peuvent facilement se déchirer, facilitant ainsi l'entrée du VIH dans le corps.

ACTIVITÉ **4**

DURÉE: 1 HEURE

HEUREUSE DE FAIRE TA CONNAISSANCE!

(JEU SYMBOLISANT LA PROPAGATION DU VIH)

Objectifs:

Démythifier les croyances relatives au VIH et au SIDA.

Illustrer à quelle vitesse le VIH peut se propager et comment une utilisation correcte et systématique du préservaif peut stopper cette propagation.

Démontrer à quel point il est important de connaître sa sérologie VIH et donner aux participantes les moyens d'accéder à un test de dépistage.

Il vous faudra:

- ☐ Une facilitatrice
- ☐ Des morceaux de papier pour chaque participante
- ☐ Un flip chart
- ☐ Des feutres
- ☐ Des sièges disposés en cercle
- ☐ Des préservatifs
- ☐ Un godemiché ou toute autre représentation du pénis
- ☐ Des préservatifs féminins

Préparation:

Disposez les sièges en cercle et installez le flip chart de manière à ce qu'il soit vu par tout le monde.

Préparez de petits morceaux de papier avec écrit dessus 'SP' (pour SANS PRECAUTIONS) pour toutes les participantes sauf 5. Faites un X (pour séropositive) sur deux morceaux de papier, 'P' (pour PRESERVATIF utilisé correctement à chaque rapport) sur deux autres morceaux de papier et 'PF' pour (PRESERVATIF FEMININ utilisé correctement à chaque rapport) sur un dernier morceau de papier.

Aperçu global de l'activité:

Une fois assises en cercle les participantes se voient remettre un morceau de papier. Jusqu'à la fin du jeu elles ne doivent pas dévoiler ce qui est écrit dessus. Elles sont invitées à circuler à l'intérieur du cercle et serrer la main à trois personnes. Elles ont le droit de refuser les avances d'autres personnes, mais il faut qu'elles serrent la main de trois personnes avant de se rasseoir. Lorsque tout le monde sera retourné à son siège, la facilitatrice révélera le sens des lettres inscrites sur les morceaux de papier et entamera une discussion sur les réactions notées, répondra aux questions et insistera sur l'importance de connaître sa sérologie VIH.

Instructions pour la facilitatrice:

1. Remettez à chaque participante un morceau de papier.
2. Précisez aux participantes de ne pas montrer aux autres ce qui est écrit sur leur morceau de papier. Dites leur qu'elles seront informées après le jeu de la signification des lettres.
3. Invitez les participantes à circuler à l'intérieur du cercle et à choisir trois personnes à qui serrer la main. Elles ont le droit de refuser de serrer la main à des personnes les sollicitant, mais elles doivent serrer la main au moins à trois personnes avant de se rasseoir.
4. Lorsque toutes les participantes ont regagné leur siège, expliquez leur qu'elles viennent d'avoir un rapport sexuel avec chacune des personnes à qui elles ont serré la main.
5. Demandez aux deux jeunes femmes ayant un morceau de papier sur lequel est inscrit un 'X' de bien vouloir se lever. Expliquez qu'elles sont séropositives et qu'elles ne le savaient pas.
6. Demandez à toutes les personnes qui leur ont serré la main de se lever à leur tour. Expliquez que ces personnes sont elles aussi susceptibles d'être désormais séropositives sans le savoir.
7. Demandez si les jeunes femmes qui viennent de se lever ont un 'P' inscrit sur leur morceau de papier. Si tel est le cas, précisez qu'elles peuvent se rasseoir puisqu'elles ont utilisé un préservatif correctement à chaque rapport sexuel.
8. Demandez si les jeunes femmes qui viennent de se lever ont un 'PF' inscrit sur leur morceau de papier. Si tel est le cas, alors elles aussi peuvent se rasseoir puisqu'elles ont utilisé un préservatif féminin correctement à chaque rapport sexuel.
9. Demandez aux personnes qui sont encore debout si l'une des deux personnes ayant un 'X' sur leur morceau de papier était la première personne à qui elles ont serré la main. Si certaines répondent par l'affirmative, expliquez qu'un seul rapport sexuel suffit pour être infectée par le VIH et que, du point de vue biologique, les femmes sont plus vulnérables que les hommes.
10. Demandez à toutes les personnes ayant serré la main aux jeunes femmes debout, de se lever à leur tour. Celles qui avaient un 'P' ou un 'PF' peuvent rester assises.
11. Encore une fois, demandez à toutes les personnes ayant serré la main des jeunes femmes qui viennent de se lever, de bien vouloir se lever à leur tour, excepté celles qui avaient un 'P' ou un 'PF'.
12. A ce stade, la plupart des membres du groupe devraient être debout. Expliquez qu'il se pourrait bien qu'elles soient toutes séropositives. Attendez quelques instants pour permettre à l'impact de s'installer, puis demandez à tout le monde de s'asseoir et menez une discussion avec l'aide des 'Points de discussion'.

POINTS DE DISCUSSION

- Demandez aux participantes quel effet cela fait d'être séropositive ou séronégative.
- Quelque chose dans le jeu les a surprises?
- Qu'ont-elles retenu en priorité de ce jeu?
- Rappelez qu'il suffit d'un seul rapport sexuel pour être infectée. Expliquez comment la biologie des femmes les rend plus vulnérables que les hommes face à l'infection.
- Insistez sur le fait que le VIH n'affecte pas uniquement les prostituées, les femmes qui couchent avec n'importe qui ou les homosexuels hommes.
- Quel est maintenant leur sentiment face à la possibilité de passer un test de dépistage?
- Abordez le problème de la réticence à passer un test.
- Expliquez l'importance d'être fixée sur sa sérologie VIH..
- Un résultat négatif vous apporte la paix de l'esprit.
- Si le résultat est positif, le fait d'être au courant peut vous aider à prendre activement les choses en main et à vous occuper davantage de votre santé.
- Un médecin pourra suivre l'évolution de votre état de santé et des antirétroviraux seront à même de ralentir le virus et de vous éviter de développer la maladie.
- Vous pouvez adopter des pratiques sexuelles sans risque afin d'empêcher vos partenaires sexuels de contracter le virus - et vous éviter vous-même une réinfection qui rendrait le traitement plus compliqué, voire inefficace.
- Si vous décidez d'avoir des enfants, le fait de savoir que vous êtes séropositive vous aidera à protéger vos enfants contre l'infection par le VIH.
- Expliquez qu'il existe différentes variantes du virus et que celui-ci peut muter très facilement. Lorsque l'on est sous traitement, il est important de le suivre scrupuleusement sans prendre de retard, étant donné que le virus est susceptible de muter facilement si l'intensité du traitement diminue.
- Expliquez qu'en cas d'infection par le VIH il faut environ trois mois pour que les tests de dépistage, qui détectent la présence d'anticorps dans le sang, vous déclarent séropositif-ve. En effet, la plupart des personnes mettent trois mois à produire ces anticorps. Durant cette 'période fenêtre' la teneur en VIH dans le sang peut être élevée, ce qui rend les personnes très contagieuses.
- Vérifiez que chaque jeune femme sait où passer un test de dépistage du VIH. Certaines politiques sont source d'obstacles pour les jeunes quant à la possibilité de passer un test et d'avoir ensuite accès à un traitement. Sans le consentement de leurs parents, un grand nombre de jeunes ne peuvent avoir directement accès à des services de consultation et de dépistage.
- Passez en revue certaines mesures concrètes pouvant être prises en cas de séropositivité:
- Trouver un moyen de gérer le stress émotionnel. Peut-être en parler à une personne en qui vous pouvez avoir confiance.
- Réunir un maximum d'information sur le virus et sur les moyens de préserver votre santé.
- Garder une attitude positive. Le fait d'être séropositif-ve n'est pas la fin du monde. Vous pouvez encore vivre une vie saine et productive durant de nombreuses années.
- Discutez des moyens de se protéger contre l'infection par le VIH.
- Faites en sorte que tout le monde puisse voir de près un préservatif masculin et un préservatif féminin et apprendre comment les stocker et les utiliser correctement.
- Parlez des difficultés rencontrées lorsque l'on veut négocier des rapports protégés ou l'abstinence.
- Assurez-vous que chaque jeune femme sait où elle pourra trouver des préservatifs masculins et des préservatifs féminins.
- Expliquez différentes manières de connaître le plaisir sexuel sans risque d'infection par le VIH : avec un préservatif / préservatif féminin, le baiser et la masturbation mutuelle. Assurez-vous que chaque jeune femme comprend bien que le sexe est en soi naturel et pas quelque chose de sale.
- Vérifiez que chaque jeune femme a bien pris conscience que la sodomie, à plus forte raison non protégée, est considérée comme une attitude à haut risque par rapport à une infection par le VIH et ne doit pas être considérée comme sans danger du simple fait qu'il n'y a pas pénétration vaginale.
- Expliquez qu'il est plus dangereux pour une femme de pratiquer une fellation qu'un cunilingus pour un homme, étant donné que la concentration du virus est plus importante dans le sperme que dans les secrétions vaginales.
- Demandez comment les participantes réagiraient si elles apprenaient que leur amie ou leur soeur est séropositive.
- Discutez du droit des femmes séropositives à avoir des rapports sexuels.
- Abordez le droit des femmes séropositives à avoir des enfants.
- Expliquez que le fait de suivre un traitement durant la grossesse et de renoncer à allaiter peut prévenir la transmission mère-enfant (TME) du VIH.

ACTIVITÉ 5

MÉLODRAMES À L'AFFICHE

DURÉE: 1 HEURE

Objectifs:

Donner aux participantes l'opportunité de réfléchir à des situations concrètes en relation avec le VIH et le SIDA.

Il vous faudra:

☐ Une facilitatrice

☐ Des sièges disposés en cercle

☐ Une liste de situations (fournie)

Préparation:

Disposez les sièges en cercle

Prenez en aparté deux des participantes les plus extraverties et demandez-leur de se porter volontaires en premier pour lancer le jeu.

Aperçu global de l'activité:

Deux participantes sont invitées à jouer un mélodrame. Elles se placent au centre et improvisent une situation décrite par la facilitatrice. Celle-ci jouera le rôle du metteur en scène et lancera à certains moments clés de la représentation un 'coupez' offrant aux autres participantes l'opportunité de suggérer différentes façons de surmonter la situation mise en scène.

Instructions pour la facilitatrice:

1. Expliquez au groupe qu'un nouveau mélo à l'eau de rose est à l'affichee en ville, avec le VIH et le SIDA comme thème.
2. Lisez à haute voix une situation décrite sur la liste fournie et demandez à deux volontaires de jouer la scène.
3. Expliquez que vous serez le metteur en scène et que lorsque vous direz 'coupez' les actrice se figeront et que le groupe les aidera à résoudre leur problème de l'instant.
4. Précisez aux membres du groupe qu'elles peuvent donner des instructions aux actrices, remplacer l'une d'elles et jouer la solution ou se joindre aux protagonistes en tant que troisième personnage.
5. Donnez au groupe l'occasion de discuter et de mettre en scène plusieurs solutions pour chaque situation.

Situations mélodramatiques:

▼ Ravika et sa soeur Meena sont lycéennes. Elles apprennent que Sean, l'ex petit ami de Meena est décédé des suites du SIDA.

▼ Sonya est une étudiante brillante. Elle a reçu une bourse pour une université de renom. Après l'examen médical Sonya apprend qu'elle est séropositive. L'administration de l'université l'appelle pour lui dire que sa bourse a été supprimée.

▼ Gustavo et Monica sortent ensemble depuis six mois. Gustavo est prêt à passer aux relations sexuelles, mais Monica a peur d'une infection par le VIH.

▼ Le mari de Sofia travaille dans une autre ville et reste loin de la maison pendant des périodes de trois mois. Se faisant du souci par rapport à une infection éventuelle, elle l'a persuadé d'utiliser des préservatifs. Mais, aujourd'hui, elle aimerait avoir un enfant.

▼ Il y a trois semaines Carolina a eu le bonheur d'apprendre qu'elle était enceinte. Lors de la visite chez son médecin elle apprend aujourd'hui qu'elle est aussi séropositive.

▼ Amika est séropositive. Elle n'en a parlé à personne. Il n'y a que le personnel de santé de la clinique où elle fait ses examens médicaux qui est au courant. Tanya, une infirmière de la clinique, aperçoit Amika en train de marcher main dans la main avec son petit ami qui n'est autre que le fils de sa propre amie Fayola. Elle est pratiquement certaine que ni Fayola ni son fils ne sont au courant de la séropositivité d'Amika.

▼ Keisha et son mari sont tous deux séropositifs. Lorsqu'elle est tombée malade, une organisation locale de lutte contre le SIDA l'a aidée à avoir accès à des antirétroviraux et depuis elle se porte bien. Aujourd'hui, c'est au tour de son mari de tomber malade. Ni le centre de santé ni l'organisation qui l'avait aidée ne sont en mesure de fournir des médicaments à son mari.

▼ Satiya a été violée. Elle a peur d'avoir été infectée par le VIH.

ACTIVITÉ 6 BOURSE AUX SOLUTIONS

DURÉE: 1 HEURE

Objectifs:

Permettre aux participantes de proposer des solutions pour lutter contre le VIH et le SIDA

Il vous faudra:

- ☐ Une facilitatrice
- ☐ Un espace suffisant pour permettre à cinq petits groupes de travailler séparément
- ☐ Du papier et des feutres
- ☐ Du papier bristol et des fournitures pour travaux créatifs (facultatif)

Préparation:

Préparer du papier et des feutres pour chaque groupe. Si vous disposez de papier bristol et de fournitures pour travaux créatifs, ajoutez les.

Aperçu global de l'activité:

Les participantes sont divisées en cinq petits groupes et sont invitées à envisager un projet qui pourrait être initié par des jeunes femmes pour relever certains défis en relation avec le VIH et le SIDA. Chaque groupe présentera son concept de projet. Les participantes peuvent être invitées à choisir un projet sur lequel travailler toutes ensemble.

Instructions pour la facilitatrice:

1. Divisez les participantes en cinq petits groupes.
2. Expliquez-leur qu'elles disposeront d'une heure pour mettre au point un projet susceptible d'être initié par des jeunes femmes pour lutter contre le VIH et le SIDA. Ce projet peut se concentrer sur n'importe quel aspect du problème et prendre n'importe quelle forme. Voici quelques exemples possibles: prévention, stigmatisation et discrimination, soutien apporté aux jeunes femmes séropositives, campagne d'aide et de soutien, services de consultation entre pairs.
3. Expliquez qu'à la fin de l'heure les participantes devront présenter leur projet à l'ensemble du groupe. Cette présentation pouvant prendre la forme de leur choix. Encouragez la créativité.
4. Si vous avez prévu des rafraîchissements, dites aux participantes qu'elles peuvent se servir à tout moment pendant leur recherche d'idées sur le projet.
5. Prévenez les participantes quand il ne leur reste plus que 15 minutes à travailler sur le projet.
6. Lorsque le temps est écoulé, donnez à chaque groupe l'opportunité de présenter son projet.
7. A la fin des présentations demandez aux participantes si elles souhaitent choisir un projet pour y travailler ensemble.
8. Si le groupe choisit un projet, facilitez le processus de sélection de trois volontaires pour diriger et planifier le projet commun.

agir

Il existe de multiples façons d'enrayer de nouvelles infections ou d'aider les personnes affectées ou infectées par le VIH et le SIDA. Prenez connaissance des idées suivantes, ajoutez-y les vôtres et agissez. Chaque action, petite ou grande, fait la différence. Vous avez vraiment le pouvoir de transformer le monde!

Testez votre sérologie VIH. Si vous êtes séropositive, engagez-vous à vivre une existence pleine et productive. Si vous êtes séronégative, engagez-vous à faire tout ce qui est en votre pouvoir pour vous protéger d'une infection.

Apprenez à vos soeurs et amies comment utiliser un préservatif masculin et féminin.

Mettez au défi votre église, votre école et votre lieu de travail de prendre position contre toute forme de discrimination à l'encontre des personnes vivant avec le VIH et le SIDA.

Demandez à votre chef d'établissement d'organiser pour les étudiant-e-s un atelier de sensibilisation au SIDA.

Prenez contact avec une organisation locale de jeunes femmes séropositives et voyez comment vous pouvez les aider.

UN MOYEN D'ACTION: la campagne médiatique

POURQUOI ORGANISER UNE CAMPAGNE DANS LES MÉDIAS?

Une campagne médiatique correspond à un effort soutenu des médias pour atteindre un objectif spécifique en un temps donné. Elle constitue une excellente stratégie de conscientisation et véhicule votre message à un très large public.

Petits conseils pour une campagne médiatique

- Décidez de ce que vous voulez faire passer comme message. Celui-ci doit être clair et spécifique. Le thème du VIH et du SIDA est très vaste et le message principal de votre campagne devrait se concentrer sur un domaine particulier, par exemple, l'importance de passer un test de dépistage, la relation entre l'inéquité de genre et la propagation du VIH ou encore l'urgence d'un accès universel au traitement par antirétroviraux.
- Une fois que vous aurez défini le message que vous voulez diffuser, déterminez votre / vos cible-s. Différentes cibles nécessiteront différentes stratégies, à la fois en ce qui concerne le type de média utilisé et la conception même de votre message.
- Fortes de votre message de base et de vos cibles, déterminez quel type de média pourra toucher votre public cible avec la plus grande efficacité. Pensez aux radios, télévisions, magazines et journaux favoris de votre public cible.
- Préparez le message que vous voulez confier au média de votre choix. Votre message doit être attrayant à la fois pour le public cible et pour l'instance médiatique que vous avez choisie. La télévision et la presse travaillent volontiers avec des images-chocs, tandis que la radio mise sur un langage captivant et la musique. Voici quelques aspects susceptibles d'éveiller l'intérêt des médias:

  Intérêt humain • Impact • Côté inattendu • Nouveauté
  Intérêt au niveau divertissement • Célébrités • Exclusivité
- Prenez contact avec les médias de votre choix:
- Déterminez qui est la meilleure personne à approcher et contactez-la directement.
- Veillez à préparer une information pertinente, dans un format approprié, adapté au type de média.
- Souvenez-vous que votre information doit répondre aux questions suivantes: Qui? Quoi? Où? Quand? Pourquoi? Comment?
- Efforcez-vous de convaincre la personne que vous contactez de la valeur de votre campagne. Elle pourrait devenir votre allié et contribuer au succès de la campagne.

INDICATIONS PRATIQUES

Botswana: Consultation entre pairs

La YWCA du Botswana a conclu un pacte avec les jeunes du pays afin de développer leurs capacités à prévenir une éventuelle infection par le VIH. Depuis 1990, son programme de consultation entre pairs, *Peer Approach to Counselling by Teens (PACT)*, a formé 20'000 jeunes, les préparant à apporter à leurs pairs des conseils, des informations et un soutien en matière de VIH et de SIDA. Le programme de formation initial permet aux jeunes de passer en revue des questions aussi diverses que l'estime de soi, l'auto prise en charge, les valeurs et la fixation d'un objectif, tout en apportant une information pertinente sur le VIH et le SIDA et toute une série de problèmes de santé sexuelle et reproductive. Ce programme prépare également les jeunes à modifier et mettre en cause certains comportements de leurs pairs. Pour ce faire, il développe leur aptitude à installer un esprit d'équipe, informer, résoudre les problèmes ; il leur donne également de l'assurance et une aisance en matière de communication. Un nombre égal de garçons et de filles sont ainsi formés en tant que conseillers pour leurs pairs, puisque les garçons et les hommes ont un rôle vital à jouer pour venir à bout des inégalités entre hommes et femmes.

Les "diplômés" PACT transmettent dans leurs communautés et leurs écoles locales les connaissances et les compétences qu'ils/elles ont acquises, en mettant à leur tour l'accent sur le processus holistique de leur formation. Des réunions mensuelles permettent de suivre l'évolution des activités, d'aborder d'éventuels problèmes et de prodiguer une formation plus avancée en matière de stratégies de mobilisation sociale et de gestion des projets. Avec plus d'une décennie d'expérience dans le domaine de la consultation entre pairs, PACT a servi de modèle pour inspirer des programmes similaires dans d'autres pays parmi lesquels la Namibie, le Zimbabwe et le Kenya. Les Nations-Unies ont salué l'impact de ce programme qui s'est traduit par une réduction de la prévalence du VIH parmi les jeunes du Botswana.

ECHÉANCIER TYPE POUR UNE CAMPAGNE MÉDIATIQUE:

Plus d'un mois avant

- ▼ Etablir la liste des médias
- ▼ Développer votre stratégie de campagne médiatique: message, public cible, médias

4 - 8 semaines avant la campagne

- ▼ Contactez les médias pour actualiser la liste de contacts et les informer de la campagne à venir.
- ▼ Rédiger des communiqués de presse, un résumé destiné aux médias, etc.

2 - 6 semaines avant

- ▼ Envoyez aux médias les communiqués de presse et les annonces publiques

1- 4 semaines avant

- ▼ Envoyez un résumé destiné aux médias pour solliciter la couverture médiatique de certaines manifestations
- ▼ Distribution de dépliants, affiches et autre matériel.

1 semaine avant

- ▼ Coups de fil de suivi par rapport aux communiqués de presse et aux résumés destinés aux médias

Pour de plus amples informations
www.unicef.org/righttoknow/index_mediacampaign.html - un guide proposé en ligne par le Fonds des Nations-Unies pour l'enfance pour le lancement d'une campagne médiatique

sources

ONUSIDA **www.unaids.org**
Fonds des Nations Unies pour l'enfance **www.unicef.org**
Fonds des Nations-Unies pour la population **www.unfpa.org**
Amnesty International **www.amnesty.org**
YWCA mondiale **www.worldywca.org**

les droits humains

ENSEIGNER | DONNER DU POUVOIR | AGIR

enseigner

"...un monde sans exclusion aucune, dans lequel la justice, la paix, la santé, la dignité humaine, la liberté et le souci pour l'environnement seront soutenus par le leadership des femmes."

Vision de la YWCA mondiale

Les droits humains jouent un rôle important dans la mise en oeuvre de la vision de la YWCA mondiale. Ils donnent une idée claire de ce à quoi pourrait ressembler un monde où règnerait la liberté, la justice et la paix, en établissant à l'adresse des individus et des institutions des normes minimales à respecter dans la façon de traiter les personnes. Ils donnent également pouvoir aux individus pour revendiquer et défendre leurs droits et ceux des autres. En tant que jeunes femmes, nous sommes souvent privées de droits fondamentaux en vertu de différents facteurs, entre autres, notre âge et notre sexe. Pourtant, nous pouvons jouer un rôle important en concrétisant notre vision d'un monde meilleur en tant que leaders d'aujourd'hui et de demain. Nous pouvons inciter d'autres jeunes femmes à nous rejoindre dans cette lutte pour le respect des droits humains de tous les peuples, dans notre pays comme à l'étranger. Pour commencer, assurons-nous de bien comprendre nos droits et leur origine.

QUE SONT LES DROITS HUMAINS?

Les droits humains sont les droits qui reviennent à chaque individu — homme ou femme, fille ou garçon, enfant ou personne âgée —par le fait même d'être un être humain. Ils représentent des normes fondamentales, incontournables pour garantir la dignité humaine intrinsèque.

Les droits humains ne sont pas accordés par une autorité humaine comme p.ex. un monarque, un gouvernement ou une autorité religieuse. Ils diffèrent donc des droits civiques consacrés par une Constitution nationale ou par une Déclaration des droits des citoyens ou résidents de ce pays.

OÙ NOS DROITS HUMAINS SONT-ILS DÉFINIS?

Le document fondamental pour les droits humains est la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH) adoptée par les Nations-Unies en 1948. Ce document fait l'objet d'un exercice pédagogique décrit dans cette section. Son texte intégral figure dans la documentation pédagogique de préparation à l'atelier. Cette Déclaration est renforcée par deux Pactes internationaux essentiels, relatifs respectivement aux droits civils et politiques et aux droits économiques, sociaux et culturels - adoptés tous deux en 1966. Ces trois documents forment ce que nous appelons la Charte internationale des droits de l'homme qui sert de référence dans le monde entier.

Au fil des ans, l'ONU a élaboré d'autres conventions et traités ayant force exécutoire pour les pays qui les ont ratifiés. Lorsqu'un pays membre des Nations-Unies ratifie une convention, il s'engage à en respecter les termes, à modifier sa législation pour s'y conformer et à rendre des comptes sur les progrès réalisés dans ce domaine. Il est important de savoir quelles conventions ont été signées par votre pays. Cette information est un outil d'action puissant pour demander des comptes à votre gouvernement en matière de respect des droits humains fondamentaux.

Un certain nombre des grandes conventions ont été élaborées pour défendre des populations victimes de discrimination (p.ex. la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ou la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale); ou des groupes ayant besoin d'une protection et de normes particulières (p.ex. la Convention relative aux droits de l'enfant, la Convention relative aux droits des travailleurs migrants et des membres de leur famille). D'autres conventions définissent et dénoncent des comportements révoltants: p.ex. la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants).

QUELS PRINCIPES FONDAMENTAUX SOUS-TENDENT LES DROITS HUMAINS?

I. EGALITE:

Le fondement même des droits humains est que "tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits." (Déclaration universelle des droits de l'homme, Article 1).

II. UNIVERSALITE:

Certaines valeurs morales et éthiques se retrouvent dans toutes les régions du monde. Il importe que les gouvernements et les communautés les reconnaissent et les défendent. Le caractère universel des droits humains ne signifie toutefois pas qu'ils ne sont pas susceptibles d'être modifiés ou qu'ils soient expérimentés de la même manière par tous les peuples.

III. NON-DISCRIMINATION:

La Déclaration universelle des droits de l'homme et la législation internationale qui protège les droits humains consacrent les mêmes droits et responsabilités pour tous: femmes, hommes, garçons, filles – et ce, du simple fait qu'ils sont des êtres humains, et indépendamment de leur rôle ou de leur relation.

IV. INDIVISIBILITE:

Il convient de considérer les droits humains comme une entité indivisible, qu'ils soient civils, politiques, sociaux, économiques, culturels ou collectifs. Vous ne pouvez être privé-e un droit sous prétexte que quelqu'un estime qu'il est "moins important" ou "non essentiel".

V. INTERDEPENDANCE:

Les préoccupations liées aux droits humains se manifestent dans tous les domaines de la vie – maison, école, lieu de travail, tribunaux et marchés – en un mot, partout ! Les violations des droits humains sont interconnectées. La perte d'un droit porte atteinte au respect d'autres droits. De même, la promotion des droits humains dans un domaine donné bénéficie à d'autres droits humains.

VI. RESPONSABILITE:

A. RESPONSABILITE GOUVERNEMENTALE: Les droits humains ne sont pas des présents distribués selon le bon vouloir du gouvernement. Il est impensable que les gouvernements refusent de les accorder ou ne les accordent qu'à certaines personnes et pas à d'autres. Si tel est le cas, ils doivent rendre des comptes.

B. RESPONSABILITE INDIVIDUELLE: Chaque individu a la responsabilité d'enseigner les droits humains, de les respecter, et de mettre en cause les institutions et les personnes qui les malmènent.

C. AUTRES PERSONNES MORALES: Tous les acteurs de la société - y compris les entreprises, les organisations non-gouvernementales, les fondations et les institutions éducatives – se partagent la responsabilité de la promotion et de la protection des droits humains.

QU'EN EST-IL DES DROITS HUMAINS DES FEMMES?

Pour nous les femmes, parmi les conventions les plus importantes et les plus largement ratifiées, celle qui nous apporte le maximum d'éléments est la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, signée par 180 pays. La CEDAW - pour reprendre le sigle anglais auquel il est couramment fait référence - a été adoptée en 1979 par les Nations-Unies. Elle est souvent décrite comme une déclaration internationale des droits de la femme. Elle définit ce qui constitue une discrimination à l'égard des femmes et établit un programme d'action nationale pour y mettre un terme.

Cette Convention définit la discrimination en ces termes: "...toute distinction, exclusion ou restriction fondée sur le sexe qui a pour effet ou pour but de compromettre ou de détruire la reconnaissance, la jouissance ou l'exercice par les femmes, quel que soit leur état matrimonial, sur la base de l'égalité de l'homme et de la femme, des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans les domaines politique, économique, social, culturel et civil ou dans tout autre domaine."

En ratifiant la Convention, les pays membres des Nations-Unies s'engagent à entreprendre une série de mesures pour mettre un terme à la discrimination à l'égard des femmes, sous toutes ses formes, y compris:

- ▼ En intégrant le principe d'égalité entre hommes et femmes dans leur système juridique; en abolissant toute loi discriminatoire et en promulguant des lois interdisant la discrimination à l'égard des femmes;
- ▼ En établissant des tribunaux et autres institutions publiques pour garantir une protection efficace des femmes face à la discrimination; et
- ▼ En veillant à l'élimination de tout acte discriminatoire à l'encontre des femmes de la part d'individus, d'organisations ou d'entreprises.

Cette Convention apporte les fondements nécessaires à l'instauration de l'égalité entre femmes et hommes en garantissant aux femmes le même accès et les mêmes opportunités dans la vie politique et publique – y compris le droit de vote et de se porter candidate – ainsi qu'en matière d'éducation, de santé et d'emploi. Les pays signataires attestent qu'ils sont prêts à prendre toutes les mesures qui s'imposent, y compris sur le plan législatif ainsi que des mesures temporaires spécifiques, pour que les femmes puissent jouir de tous leurs droits humains et des libertés fondamentales.

Il est important de savoir que cette Convention est le seul traité relatif aux droits humains qui consacre les droits reproductives de la femme et cible la culture et la tradition en tant que facteurs conditionnant les rôles octroyés à chaque sexe et les relations familiales. Elle affirme le droit des femmes à acquérir, modifier ou garder leur nationalité et celle de leurs enfants. Les Etas signataires attestent également de leur volonté de prendre les mesures qui s'imposent pour lutter contre la traite et l'exploitatioin des femmes, sous toutes leurs formes.

Les pays ayant ratifié la Convention sont tenus de mettre ses dispositions en pratique. Ils s'engagent en outre à soumettre des rapports nationaux, au minimum tous les quatre ans, sur les mesures qu'ils auront prises pour s'acquitter de leurs obligations.

En 1999, les Nations Unies ont adopté un 'Protocole facultatif' en complément de la CEDAW, autorisant l'instance onusienne suivant de près la conformité aux clauses de la CEDAW – le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes - à recevoir et étudier des plaintes déposées par des femmes ou des groupes de femmes des pays ayant signé le Protocole facultatif. Il s'agit là d'un moyen d'action puissant pour les femmes qui souhaitent informer de violations de leurs droits humains en se référant à la CEDAW. Néanmoins, il reste encore beaucoup à faire pour persuader les pays de signer le Protocole facultatif. Si 180 pays ont signé la CEDAW, seuls 76 ont ratifié ce protocole additionnel.

pour un complément d'information:

Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (DUDH) **www.unhchr.ch/udhr/** (disponible en plus de 300 langues sur ce site Web)

Législation et conventions internationales sur les droits humains **www.un.org/law/**

La CEDAW et son Protocole facultatif **www.un.org/womenwatch/daw/cedaw/**

La documentation du Fonds des Nations Unies pour la population UNFPA **www.unfpa.org/rights**

donner du pouvoir

Cette section décrit un atelier destiné à sensibiliser les jeunes femmes aux droits humains et à leurs conséquences dans leur propre vie. Il s'attache à développer leur capacité à traiter la question des violations des droits humains, à l'intérieur et à l'extérieur de leur pays.

Cet atelier peut être adapté aux besoins de votre groupe en sélectionnant et en combinant les activités proposées.

ATELIER

TAILLE DU GROUPE: 10-20

Objectifs:

Informer les jeunes femmes sur leurs droits humains

Sensibiliser aux problèmes relatifs aux droits humains auxquels les femmes du monde entier se trouvent confrontées

Analyser l'impact des droits humains sur leur vie

Développer leur aptitude à défendre les droits humains

Il vous faudra:

- ☐ Une facilitatrice
- ☐ Des crayons/stylos pour chaque participante
- ☐ Du papier
- ☐ Un flip chart ou un tableau blanc
- ☐ De quoi accrocher des feuilles au mur (punaises, ruban adhésif, etc. (vérifiez que leur utilisation est autorisée dans le lieu qui vous accueille)
- ☐ Des feuilles de papier pour imprimer des questions/réponses
- ☐ Des récompenses comme p.ex. des friandises ou du chocolat
- ☐ Une juge volontaire
- ☐ Des blocs-notes et des stylos pour que chaque groupe garde une trace de sa discussion
- ☐ Deux tables et suffisamment de chaises pour l'ensemble du groupe
- ☐ Des accessoires susceptibles de donner à la salle un air de tribunal
- ☐ Une documentation de référence sur les questions relatives aux droits humains dans votre pays, pouvant servir de base à l'établissement de témoignages (un accès à l'Internet servirait le même but)
- ☐ Une feuille de papier pour chaque participante ainsi qu'un crayon/stylo
- ☐ Un tableau blanc ou un flip chart pour noter les idées qui émergeront du brainstorming sur la rédaction de lettres

Matériel facultatif:

- ☐ Des rafraîchissements pour la pause de la matinée et celle de l'après-midi
- ☐ Un repas pour toutes les participantes

Préparation:

Faites pour chaque participante une copie de la fiche de travail A, de la documentation pédagogique A et de la documentation pédagogique B.

En utilisant la fiche de travail B, découpez la liste des droits humains et placez les dans une boîte, un panier ou tout autre récipient d'où les participantes pourront tirer un droit humain.

Passez en revue l'intégralité de la Déclaration en annexe A et assurez-vous de la bonne compréhension de chaque droit. Vous trouverez des compléments d'informations à l'adresse suivante: www.un.org/overview/rights.html

Découpez séparément chaque question et chaque réponse.

Assurez-vous que la pièce est suffisamment grande pour permettre aux participantes de se mélanger et prévoyez un nombre suffisant de chaises sur le côté pour accueillir toutes les participantes, une fois que chacune aura trouvé sa partenaire.

Au cas où les groupes "sécheraient", veillez à avoir quelques exemples de scenari possibles pour stimuler leur réflexion.

Installez à l'avant de la pièce deux tables flanquées chacune d'une chaise. La première accueillera la juge et la seconde la personne apportant son témoignage. Les autres chaises devraient être alignées en rang pour accueillir l'assistance.

Veillez à ce que le groupe dispose d'un espace suffisant pour travailler convenablement.

Identifiez l'une des études de cas traitées dans l'activité 4: Le procès des droits humains des femmes. Elle pourrait servir de base pour la campagne d'envoi de lettres. Mais tout autre exemple local peut être retenu.

ACTIVITÉ 1 PRÉSENTATION, BRISE-GLACE OU DONNER LE TON

Tous les exercices de présentation, brise-glace ou pour donner le ton se trouvent dans le chapitre intitulé “Exercices brise-glace, de présentation, pour donner le ton”

ACTIVITÉ 2 LEADERSHIP

Sélectionnez une activité de leadership dans le chapitre intitulé “Le leadership des jeunes femmes”

ACTIVITÉ 3 QUIZ (test rapide) SUR LES DROITS HUMAINS

DURÉE: 30 MINUTES

Objectifs:

Inciter les participantes à réfléchir aux droits humains

Préparer le groupe à la discussion / au travail en équipes

Il vous faudra:

- ☐ Une facilitatrice
- ☐ La fiche de travail A
- ☐ Des crayons/stylos pour tout le monde

Préparation:

Photocopiez la fiche de travail A pour toutes les participantes.

Aperçu global de l’activité:

Chaque participante reçoit une fiche de travail comportant huit questions – afin de tester ses connaissances en matière de droits humains et amorcer une réflexion.

Instructions pour la facilitatrice:

1. Souhaitez au groupe la bienvenue et expliquez les objectifs de formation dans le domaine des droits humains. Donnez un aperçu global du programme des différentes sessions de la journée (5 minutes)
2. Distribuez la fiche de travail A à chaque participante et laissez à tout le monde le temps de la remplir. (10 minutes)
3. Puis, passez en revue chaque question et invitez une personne du groupe à donner sa réponse/son explication. Demandez si certaines participantes ont une réponse différente et invitez les à s’exprimer. Poursuivez avec les autres questions en vous efforçant d’associer activement un maximum de participantes à l’énoncé des réponses. (15 minutes)
4. Lorsque l’exercice sera terminé, demandez au groupe s’il l’a jugé difficile ou facile. Déterminez combien de participantes ont trouvé toutes les bonnes réponses, qui en avaient cinq de justes, etc.

Notes pour les facilitatrices: Questions & réponses possibles

Q1. Citez un droit humain

Référez-vous au résumé de la Déclaration universelle des droits de l'homme pour les réponses possibles.

Q2. Citez une organisation active dans le domaine des droits humains

Il existe plusieurs réponses possibles – la YWCA, Amnesty International, Human Rights Watch, Médecins sans frontières, etc – s'il s'agit d'une organisation peu connue, invitez la personne l'ayant citée à apporter quelques précisions.

Q3. Mentionnez une violation des droits humains qui vous révolte plus particulièrement

Demandez à chaque personne d'évoquer l'exemple qu'elle a citée. Explicitez en quoi il s'agissait bien d'une violation des droits humains.

Q4. Citez un document définissant vos droits humains

La Déclaration universelle des droits de l'homme. Si une participante a une connaissance plus étendue dans le domaine des droits humains, elle est également susceptible de mentionner le Pacte international relatif aux droits civils et politiques; le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels; la Convention relative aux droits de l'enfant ; la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Si tel est le cas, demandez à la participante concernée d'expliquer au groupe de quoi il s'agit.

Q5. Citez un pays où la population est touchée par la violation d'un droit humain

Invitez toutes les participantes à nommer le pays qu'elles ont sélectionné et à préciser en quoi consistait la violation des droits humains.

Q6. Citez un droit que tous les enfants devraient avoir

Voici différentes possibilités - droit à la vie, à un nom, à une nationalité, à exprimer son point de vue, à l'éducation, aux soins de santé, à la sécurité sociale, à un niveau de vie suffisant, à la culture, au repos et aux loisirs, à l'information, à l'assistance juridique, à la liberté d'expression, de pensée et d'association, à ne pas être victimes de violence, d'exploitation, d'abus sexuel; droit à être protégés contre l'utilisation de narcotiques et contre les conflits armés. Pour de plus amples informations, référez-vous à la Convention relative aux droits de l'enfant (www.unicef.org/crc)

Q7. Citez un-e activiste dans le domaine des droits humains

Voici quelques réponses possibles – Aung Sun Suu Kyi (leader de l'opposition birmanne plaidant en faveur de la démocratie), Nelson Mandela (militant anti-apartheid en Afrique du Sud), Wangari Maathai (Prix Nobel de la paix 2004)

FICHE A
ACTIVITÉ 3:
test rapide – droits humains

1. CITEZ UN DROIT HUMAIN

2. CITEZ UNE ORGANISATION ACTIVE DANS LE DOMAINE DES DROITS HUMAINS

3. CITEZ UNE VIOLATION DES DROITS HUMAINS QUI VOUS RÉVOLTE PLUS PARTICULIÈREMENT

4. CITEZ UN DOCUMENT DÉFINISSANT VOS DROITS HUMAINS

5. CITEZ UN PAYS OÙ LA POPULATION EST TOUCHÉE PAR LA VIOLATION D'UN DROIT HUMAIN

6. CITEZ UN DROIT QUE TOUS LES ENFANTS DEVRAIENT AVOIR

7. CITEZ UN-E ACTIVISTE BIEN CONNU-E DANS LE DOMAINE DES DROITS HUMAINS

ACTIVITÉ 4 MES DROITS ILLUSTRÉS SOUS FORME DE DESSINS

DURÉE: 1 HEURE

Objectif:

Présenter la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme aux jeunes filles d'une manière ludique et interactive.

Il vous faudra:

- ☐ Une facilitatrice
- ☐ La fiche de travail B
- ☐ La documentation pédagogique A
- ☐ Du papier et des feutres
- ☐ Un flip chart ou un tableau blanc
- ☐ De quoi accrocher au mur les feuilles (punaises, ruban adhésif, etc.); vérfiez que cela est bien autorisé dans le lieu qui vous accueille.

Préparation:

En utilisant la fiche de travail B découpez la liste des droits humains et placez les dans une boîte, un panier ou tout autre récipient d'où les participantes pourront tirer un droit.

Photocopiez pour chaque participante la Déclaration universelle des droits de l'homme (fiche A).

Passez en revue la déclaration en annexe A et assurez-vous de bien comprendre la signification de chaque droit. Vous trouverez de plus amples informations à l'adresse suivante: www.un.org/overview/rights.html

Aperçu global de l'activité:

Cette activité est destinée à présenter de manière créative les droits fondamentaux consacrés dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. Les participantes sélectionnent un droit humain qu'elles vont s'efforcer d'illustrer sous la forme d'un dessin,. Les autres membres du groupe doivent deviner de quel droit humain il s'agit et expliciter sa signification. Dans le cadre du travail de groupe les participantes pourront explorer dans quelle mesure toutes les personnes vivant dans leur communauté/pays jouissent bien de ces droits et de leur application locale. Chaque groupe fera part de ses conclusions et le résultat final se présentera sous la forme d'un affichage mural de certains droits humains fondamentaux pour tous, bien en vue toute la journée, comme rappel visuel destiné à sensibiliser les jeunes femmes à leurs droits humains.

Instructions pour la facilitatrice:

1. Remettez aux participantes du papier et des feutres et demandez à chaque personne de tirer un morceau de papier du chapeau/de la boîte/du panier.
2. Puis invitez chacune à faire un dessin représentant le droit humain qu'elle a tiré – le dessin peut symboliser le déni de ce droit, sa jouissance ou sa défense. Restez à la disposition des participantes rencontrant des difficultés et susceptibles de vous demander conseil sur la manière de faire leur dessin.
3. Les participantes forment des groupes de 4 – 5 personnes : une personne montre son dessin et les autres membres du groupe tentent de deviner de quel droit humain il s'agit. Si le groupe n'y parvient pas, la personne ayant fait le dessin peut alors expliquer ce qu'elle a voulu démontrer. A l'évocation de chaque droit humain, le groupe devrait se demander si tous les habitants du pays, y compris les jeunes femmes, jouissent bien de ce droit. Et si cela n'est pas le cas, il déterminera quels groupes d'individus sont privés de ce droit. Dans chaque groupe, une volontaire devrait prendre des notes lors de la discussion pour faire un rapport lorsque tout le monde sera réuni.
4. Lorsque chaque groupe a terminé son travail, il inscrit au bas de chaque dessin le droit humain représenté et l'affiche au mur.

5. Puis, tout le monde se réunit et la porte-parole de chaque groupe présente le droit identifié par son équipe ainsi qu'un résumé de la discussion sur la jouissance de ces droits au niveau national. La facilitatrice veille à ce que toutes les participantes comprennent bien la signification de chaque droit humain évoqué et coordonne les questions / commentaires de l'ensemble du groupe sur chaque rapport.
6. A la fin de la session, remettez à tout le monde le résumé de la Déclaration universelle des droits de l'homme (fiche A). Faites une brève présentation du document en vous inspirant de l'information fournié dans la section 'Notes pour la facilitatrice' ci-dessous.

Notes pour la facilitatrice – Présentation de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme

- ▼ La Déclaration universelle des droits de l'homme est fondamentale pour tous les droits humains.
- ▼ Elle a été adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies en 1948.
- ▼ Tous les pays membres des Nations Unies sont supposés faire connaître, promouvoir et mettre en oeuvre cette déclaration.
- ▼ Par le simple fait d'être un être humain, chacun d'entre nous doit pouvoir bénéficier des droits énoncés dans ce document.
- ▼ Voici quelques principes importants qui sous-tendent ces droits: l'égalité de tous les individus; l'universalité des droits humains par-delà les cultures et contextes respectifs; leur interconnexion dans la mesure où la privation d'un droit affecte les autres droits ; gouvernements, individus et institutions se partagent la responsabilité de défendre ces droits.
- ▼ D'autres documents ont été élaborés pour expliciter les droits contenus dans la DUDH – il s'agit de Pactes internationaux définissant des droits civils et politiques spécifiques, ou encore des droits économiques, sociaux et culturels.
- ▼ Des traités et conventions ont également été établis pour dénoncer des actes inhumains, apporter une protection à certaines tranches de la population et à des groupes victimes de discrimination. Tout pays ayant ratifié l'une de ces conventions, est tenu par la législation internationale de respecter les droits humains consacrés dans ces documents.
- ▼ La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) traite plus particulièrement de la discrimination qui prive les femmes de leurs droits humains.
- ▼ Connaissez vos droits pour les exercer, respectez les droits des autres et demandez à votre gouvernement de rendre des comptes.

FICHE B
ACTIVITÉ 4:
matériel pédagogique préparatoire

Instructions: Découpez chaque Droit, pliez le morceau de papier et placez le dans une boîte/un chapeau/une coupe

Droit à l'égalité	**Droit à ne pas subir de discrimination**
Droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de la personne	**Droit à ne pas être tenu en esclavage**
Droit à ne pas être soumis à la torture ni à un traitement dégradant	**Droit à à l'égalité devant la loi**
Droit à faire entendre sa cause de manière équitable et publique	**Droit de circuler librement à l'intérieur et à l'extérieur du pays**
Droit à avoir une nationalité et droit de la changer	**Droit de se marier et de fonder une famille**
Droit à la propriété	**Liberté de pensée, de conscience et de religion**
Liberté d'opinion et d'information	**Droit de participer à la direction des affaires publiques de son pays et à des élections libres**
Droit à la sécurité sociale	**Droit à des conditions satisfaisantes de travail et de s'affilier à un syndicat**
Droit au repos et aux loisirs	**Droit à un niveau de vie suffisant**
Droit à l'éducation	**Droit de prendre part à la vie culturelle de la communauté**

APÉNDICE A – ACTIVITÉ 4: **lecture préparatoire Déclaration universelle des droits de l'homme**

PREAMBULE

Considérant que la reconnaissance de la dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine et de leurs droits égaux et inaliénables constitue le fondement de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde.

Considérant que la méconnaissance et le mépris des droits de l'homme ont conduit à des actes de barbarie qui révoltent la conscience de l'humanité et que l'avènement d'un monde où les êtres humains seront libres de parler et de croire, libérés de la terreur et de la misère, a été proclamé comme la plus haute aspiration de l'homme.

Considérant qu'il est essentiel que les droits de l'homme soient protégés par un régime de droit pour que l'homme ne soit pas contraint, en suprême recours, à la révolte contre la tyrannie et l'oppression.

Considérant qu'il est essentiel d'encourager le développement de relations amicales entre nations.

Considérant que dans la Charte les peuples des Nations Unies ont proclamé à nouveau leur foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité des droits des hommes et des femmes, et qu'ils se sont déclarés résolus à favoriser le progrès social et à instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande.

Considérant que les Etats Membres se sont engagés à assurer, en coopération avec l'Organisation des Nations Unies, le respect universel et effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

Considérant qu'une conception commune de ces droits et libertés est de la plus haute importance pour remplir pleinement cet engagement.

L'Assemblée Générale proclame la présente Déclaration universelle des droits de l'homme comme l'idéal commun à atteindre par tous les peuples et toutes les nations afin que tous les individus et tous les organes de la société, ayant cette Déclaration constamment à l'esprit, s'efforcent, par l'enseignement et l'éducation, de développer le respect de ces droits et libertés et d'en assurer, par des mesures progressives d'ordre national et international, la reconnaissance et l'application universelles et effectives, tant parmi les populations des Etats Membres eux-mêmes que parmi celles des territoires placés sous leur juridiction.

Article 1

Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité.

Article 2

1. Chacun peut se prévaloir de tous les droits et de toutes les libertés proclamés dans la présente Déclaration, sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation.

2. De plus, il ne sera fait aucune distinction fondée sur le statut politique, juridique ou international du pays ou du territoire dont une personne est ressortissante, que ce pays ou territoire soit indépendant, sous tutelle, non autonome ou soumis à une limitation quelconque de souveraineté.

Article 3

Tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne.

Article 4

Nul ne sera tenu en esclavage ni en servitude; l'esclavage et la traite des esclaves sont interdits sous toutes leurs formes.

Article 5

Nul ne sera soumis à la torture, ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

Article 6

Chacun a le droit à la reconnaissance en tous lieux de sa personnalité juridique.

Article 7

Tous sont égaux devant la loi et ont droit sans distinction à une égale protection de la loi. Tous ont droit à une protection égale contre toute discrimination qui violerait la présente Déclaration et contre toute provocation à une telle discrimination.

Article 8

Toute personne a droit à un recours effectif devant les juridictions nationales compétentes contre les actes violant les droits fondamentaux qui lui sont reconnus par la constitution ou par la loi.

Article 9

Nul ne peut être arbitrairement arrêté, détenu ni exilé.

Article 10

Toute personne a droit, en pleine égalité, à ce que sa cause soit entendue équitablement et publiquement par un tribunal indépendant et impartial, qui décidera, soit de ses droits et obligations, soit du bien-fondé de toute accusation en matière pénale dirigée contre elle.

Article 11

1. Toute personne accusée d'un acte délictueux est présumée innocente jusqu'à ce que sa culpabilité ait été légalement établie au cours d'un procès public où toutes les garanties nécessaires à sa défense lui auront été assurées.

2. Nul ne sera condamné pour des actions ou omissions qui, au moment où elles ont été commises, ne constituaient pas un acte délictueux d'après le droit national ou international. De même, il ne sera infligé aucune peine plus forte que celle qui était applicable au moment où l'acte délictueux a été commis..

Article 12

Nul ne sera l'objet d'immixtions arbitraires dans sa vie privée, sa famille, son domicile ou sa correspondance, ni d'atteintes à son honneur et à sa réputation. Toute personne a droit à la protection de la loi contre de telles immixtions ou de telles atteintes.

Article 13

1. Toute personne a le droit de circuler librement et de choisir sa résidence à l'intérieur d'un Etat.

2. Toute personne a le droit de quitter tout pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays.

Article 14

1. Devant la persécution, toute personne a le droit de chercher asile et de bénéficier de l'asile en d'autres pays.

2. Ce droit ne peut être invoqué dans le cas de poursuites réellement fondées sur un crime de droit commun ou sur des agissements contraires aux buts et aux principes des Nations Unies.

Article 15

1. Tout individu a droit à une nationalité.

2. Nul ne peut être arbitrairement privé de sa nationalité, ni du droit de changer de nationalité.

Article 16

1. A partir de l'âge nubile, l'homme et la femme, sans aucune restriction quant à la race, la nationalité ou la religion, ont le droit de se marier et de fonder une famille. Ils ont des droits égaux au regard du mariage, durant le mariage et lors de sa dissolution.

2. Le mariage ne peut être conclu qu'avec le libre et plein consentement des futurs époux.

3. La famille est l'élément naturel et fondamental de la société et a droit à la protection de la société et de l'Etat.

Article 17

1. Toute personne, aussi bien seule qu'en collectivité, a droit à la propriété.

2. Nul ne peut être arbitrairement privé de sa propriété

Article 18

Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion; ce droit implique la liberté de changer de religion ou de conviction ainsi que la liberté de manifester sa religion ou sa conviction, seule ou en commun, tant en public qu'en privé, par l'enseignement, les pratiques, le culte et l'accomplissement des rites.

Article 19

Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit.

Article 20

1. Toute personne a droit à la liberté de réunion et d'association pacifiques.

2. Nul ne peut être obligé de faire partie d'une association.

Article 21

1. Toute personne a le droit de prendre part à la direction des affaires publiques de son pays, soit directement, soit par l'intermédiaire de représentants librement choisis.

2. Toute personne a droit à accéder, dans des conditions d'égalité, aux fonctions publiques de son pays.

3. La volonté du peuple est le fondement de l'autorité des pouvoirs publics; cette volonté doit s'exprimer par des élections honnêtes qui doivent avoir lieu périodiquement, au suffrage universel égal et au vote secret ou suivant une procédure équivalente assurant la liberté du vote.

Article 22

Toute personne, en tant que membre de la société, a droit à la sécurité sociale; elle est fondée à obtenir la satisfaction des droits économiques, sociaux et culturels indispensables à sa dignité et au libre développement de sa personnalité, grâce à l'effort national et à la coopération internationale, compte tenu de l'organisation et des ressources de chaque pays.

Article 23

1. Toute personne a droit au travail, au libre choix de son travail, à des conditions équitables et satisfaisantes de travail et à la protection contre le chômage.

2. ous ont droit, sans aucune discrimination, à un salaire égal pour un travail égal

3. Quiconque travaille a droit à une rémunération équitable et satisfaisante lui assurant ainsi qu'à sa famille une existence conforme à la dignité humaine et complétée, s'il y a lieu, par tous autres moyens de protection sociale.

4. Toute personne a le droit de fonder avec d'autres des syndicats et de s'affilier à des syndicats pour la défense de ses intérêts.

Article 24

Toute personne a droit au repos et aux loisirs et notamment à une limitation raisonnable de la durée du travail et à des congés payés périodiques.

Article 25

1. Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaires; elle a droit à la sécurité en cas de chômage, de maladie, d'invalidité, de veuvage, de vieillesse ou dans les autres cas de perte de ses moyens de subsistance par suite de circonstances indépendantes de sa volonté.

2. La maternité et l'enfance ont droit à une aide et à une assistance spéciales. Tous les enfants, qu'ils soient nés dans le mariage ou hors mariage, jouissent de la même protection sociale.

Article 26

1. Toute personne a droit à l'éducation. L'éducation doit être gratuite, au moins en ce qui concerne l'enseignement élémentaire et fondamental. L'enseignement élémentaire est obligatoire. L'enseignement technique et professionnel doit être généralisé; l'accès aux études supérieures doit être ouvert en pleine égalité à tous en fonction de leur mérite.

2. L'éducation doit viser au plein épanouissement de la personnalité humaine et au renforcement du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Elle doit favoriser la compréhension, la tolérance et l'amitié entre toutes les nations et tous les groupes raciaux ou religieux, ainsi que le développement des activités des Nations Unies pour le maintien de la paix.

3. Les parents ont, par priorité, le droit de choisir le genre d'éducation à donner à leurs enfants.

Article 27

1. Toute personne a le droit de prendre part librement à la vie culturelle de la communauté, de jouir des arts et de participer au progrès scientifique et aux bienfaits qui en résultent

2. Chacun a droit à la protection des intérêts moraux et matériels découlant de toute production scientifique, littéraire ou artistique dont il est l'auteur.

Article 28

Toute personne a droit à ce que règne, sur le plan social et sur le plan international, un ordre tel que les droits et libertés énoncés dans la présente Déclaration puissent y trouver plein effet.

Article 29

1. L'individu a des devoirs envers la communauté dans laquelle seul le libre et plein développement de sa personnalité est possible.

2. Dans l'exercice de ses droits et dans la jouissance de ses libertés, chacun n'est soumis qu'aux limitations établies par la loi exclusivement en vue d'assurer la reconnaissance et le respect des droits et libertés d'autrui et afin de satisfaire aux justes exigences de la morale, de l'ordre public et du bien-être général dans une société démocratique.

3. Ces droits et libertés ne pourront, en aucun cas, s'exercer contrairement aux buts et aux principes des Nations Unies.

Article 30

Aucune disposition de la présente Déclaration ne peut être interprétée comme impliquant, pour un Etat, un groupement ou un individu, un droit quelconque de se livrer à une activité ou d'accomplir un acte visant à la destruction des droits et libertés qui y sont énoncés.

Adopté le 10 décembre 1948
par l'Assemblée Générale des Nations Unies (sans opinion dissidente)

DOCUMENTATION PÉDAGOGIQUE A: ACTIVITÉ 4

La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme

(résumé)

L'Assemblée Générale proclame la présente Déclaration universelle des droits de l'homme comme l'idéal commun à atteindre par tous les peuples et toutes les nations afin que tous les individus et tous les organes de la société, ayant cette Déclaration constamment à l'esprit, s'efforcent, par l'enseignement et l'éducation, de développer le respect de ces droits et libertés et d'en assurer, par des mesures progressives d'ordre national et international, la reconnaissance et l'application universelles et effectives, tant parmi les populations des Etats Membres eux-mêmes que parmi celles des territoires placés sous leur juridiction.

Article 1 **Droit à l'égalité**

Article 2 **Drot à ne pas subir de discrimination**

Article 3 **Droit à la vie, à la liberté, à la sûreté de la personne**

Article 4 **Droit à ne pas être tenu en esclavage**

Article 5 **Droit à ne pas être soumis à la torture ou à des traitements dégradants**

Article 6 **Droit à la reconnaissance de sa personne juridique**

Article 7 **Droit à l'égalité devant la loi**

Article 8 **Droit à un recours effectif devant les juridictions compétentes**

Article 9 **Droit à ne pas être arbitrairement arrêté ou exilé**

Article 10 **Droit à faire entendre sa cause équitablement**

Article 11 **Droit à la présomption d'innocence jusqu'à ce que la culpabiité soit établie**

Article 12 **Droit à ne pas faire l'objet d'immixtions arbitraires dans sa vie privée, sa famille ou sa correspondance**

Article 13 **Droit de circuler librement à l'intérieur et à l'extérieur du pays**

Article 14 **Droit devant la persécution à chercher asile dans d'autres pays**

Article 15 **Droit à une nationalité et à en changer**

Article 16 **Droit de se marier et de fonder une famille**

Article 17 **Droit à la propriété**

Article 18 **Liberté de conscience et de religion**

Article 19 **Liberté d'opinion et d'expression**

Article 20 **Liberté de réunion et d'association pacifiques**

Article 21 **Droit à participer au gouvernement et à des élections honnêtes**

Article 22 **Droit à la sécurité sociale**

Article 23 **Droit à un travail dans des conditions équitables et à s'affilier à des syndicats**

Article 24 **Droit au repos et aux loisirs**

Article 25 **Droit à un niveau de vie suffisant**

Article 26 **Droit à l'éducation**

Article 27 **Droit de prendre part à la vie culturelle de la communauté**

Article 28 **Droit à ce que règne un ordre social conforme au présent document**

Article 29 **Devoirs envers la communauté pour un libre et plein dévelopement de la personnalité**

Article 30 **Droit à ne pas subir d'interférence aux droits précités de la part de l'Etat ou d'individus**

ACTIVITÉ 5 CHASSE AU TRÉSOR DÉCOUVERTE DE VIOLATIONS DE DROITS HUMAINS

DURÉE: 30 MINUTES

Objectifs:

Sensibiliser aux problèmes relatifs aux droits humains auxquels les femmes et les jeunes filles du monde entier se trouvent confrontées

Promouvoir une approche des droits humains prenant en compte les questions de genre

Il vous faudra:

☐ Une facilitatrice

☐ Du papier pour imprimer les questions et les réponses

☐ Une récompense pour chaque équipe : p.ex. des friandises ou du chocolat

Préparation:

Découpez chaque question et chaque réponse séparément.

Assurez-vous de disposer d'un espace suffisant pour que les participantes puissent se mélanger et d'assez de chaises sur le côté pour accueillir tout le monde lorsque les équipes de deux se seront formées..

Aperçu global de l'activité::

Cet exercice encourage les mouvements physiques et l'interaction à l'intérieur du groupe tout en favorisant la connaissance des violations des droits humains auxquelles les femmes du monde entier sont confrontées.

Instructions pour la facilitatrice:

1. Remettez à chaque participante un morceau de papier avec soit une question soit une réponse.
2. Demandez aux membres du groupe de se mélanger et de trouver la personne ayant la question – ou la réponse – correspondante. Dès que cela sera fait, les deux jeunes femmes s'exclameront : 'Trésor !'.
3. Lorsque que quelqu'un s'écrie 'Trésor' demandez à tout le monde de s'arrêter et d'écouter la question suivie de la réponse. Vous pouvez ensuite remettre aux deux jeunes femmes concernées un petit trésor (des friandises ou du chocolat). Elles vont s'asseoir tandis que le reste du groupe continue à chercher son pendant. Remettez à chaque paire gagnante un petit trésor.
4. A la fin de l'exercice, posez au groupe les questions suivantes:

   a)Avez-vous été surprises / choquées par certaines informations ou statistiques?

   b)Les questions soulevées concernent-t-elles également les femmes de notre pays?
5. En concluant l'exercice annoncez au groupe qu'il va désormais se concentrer sur la situation des droits humains dans son propre pays.

ACTIVITÉ 5: CHASSE AU TRÉSOR **matériel préparatoire**

Instructions: Découpez séparément chacune des questions et réponses suivantes.

Q1 Quelle est la convention internationale qui traite de la discrimination à l'égard des femmes?	**Q2** Aux Etats-Unis combien de femmes sont victimes chaque année de violence domestique?
Q3 Quel est le nombre de femmes/de jeunes filles victimes de la traite (persuadées par la ruse, achetées, vendues) et contraintes à la prostitution et autres formes d'esclavage sexuel en Europe occidentale chaque année?	**Q4** Combien de jeunes femmes/de jeunes filles sont soumises à la pratique traditionnelle de la circoncision féminine ou à ce qui est couramment appelé la 'mutilation génitale féminine'?
Q5 Citez trois pays où, au cours de la décennie qui vient de s'écouler, le viol a été utilisé comme arme en temps de guerre?	**Q6** Parmi les 130 millions d'enfants de par le monde qui ne fréquentent pas l'école primaire, quel est le pourcentage de filles ?
Q7 Alors que les femmes représentent la moitié de la population mondiale, quel pourcentage de sièges occupent-elles au Parlement à l'échelle mondiale?	**Q8** Au cours de la décennie à venir, combien de jeunes filles du monde entier seront mariées avant leur 18ème anniversaire, en vertu de la tradition culturelle du mariage arrangé dès l'enfance?
Q9 Citez un pays où la loi stipule que les femmes doivent être à la disposition de leur mari pour les relations sexuelles et où elles ne peuvent quitter la maison sans son autorisation.	**Q10** Citez deux pays où les hommes peuvent tuer leur femme en toute impunité.
Q11 Dans quel pays les femmes ne sont-elles pas autorisées à conduire ?	**Q12** Dans quel pays la loi exige d'une femme qu'elle fasse appel à quatre témoins occulaires hommes pour prouver qu'elle a bien été violée?

ACTIVITÉ 5: RÉPONSES CHASSE AU TRÉSOR

matériel préparatoire

R1

La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimation à l'égard des femmes est le document qui traite des questions relatives aux droits humains des femmes.

R2

Chaque année, aux Etats-Unis 3-4 millions de femmes sont victimes d'actes de violence de la part de leur compagnon ou de leur conjoint.
(Tjaden and Thoennes, 2000)

R3

Chaque année en Europe occidentale, 120'000 femmes et enfants sont victimes de la traite.
(Organisation internationale pour la migration, 2002)

R4

130 millions de femmes et de jeunes filles sont soumises à la mutilation génitale féminine.
(Rahman and Toubia, 2000)

R5

En Bosnie, en République démocratique du Congo et au Timor oriental, des femmes et des jeunes filles ont été violées et victimes de sévices sexuels durant les conflits armés
(Eaton, 2004)

R6

Les petites filles représentent les 2/3 des enfants ne fréquentant pas l'école primaire.
(Fonds des Nations Unies pour l'enfance, 1999)

R7

Les femmes occupent 16% des sièges parlementaires dans le monde entier.
(Fonds des Nations Unies pour les femmes, 2005)

R8

100 millions de jeunes filles seront mariées par leurs parents avant d'atteindre l'âge adulte.
(Centre international de recherche sur les femmes, 2005)

R9

Au Yemen les femmes doivent être à la disposition de leur mari pour les relations sexuelles et ne peuvent quitter la maison sans son autorisation.
(Yemen's Personal Status Act of 1992/Loi de 1992 sur le statut individuel au Yemen)

R10

A Haiti et en Syrie, les hommes peuvent, en toute impunité, tuer leur épouse prise en flagrant déli d'adultère. Le meurtre ne doit pas, toutefois, être prémédité.
(Commission des Nations Unies pour les Droits de l'Homme, E/CN.4/2002/83)

R11

En Arabie saudite, la loi interdit aux femmes de conduire.
(Amnesty International, 2004)

R12

Le Pakistan exige des femmes qu'elles fassent appel à quatre Musulmans adultes pour certifier devant un tribunal qu'ils ont bien été témoins de l'acte de pénétration.
(Amnesty International, 2004)

ACTIVITÉ 6 LE PROCÈS DES DROITS HUMAINS DES FEMMES

2 HEURES ET 30 MINUTES

Objectifs:

Analyser l'impact des droits humains sur les femmes de votre pays

Identifier des solutions ou des moyens d'intervenir

Il vous faudra:

- ☐ Une facilitatrice
- ☐ Une juge volontaire
- ☐ Papier et stylos pour que chaque groupe prenne des notes durant la discussion
- ☐ Deux tables et un nombre suffisant de chaises pour toutes les participantes
- ☐ Des accessoires susceptibles de donner à la salle un air de tribunal
- ☐ Une documentation de référence/du matériel pédagogique sur les questions relatives aux droits humains dans votre pays, pouvant servir de source d'information pour préparer les témoignages (un accès à l'Internet servirait le même but).

Préparation:

Au cas où les groupes "sécheraient", veillez à disposer de quelques exemples possibles de scenari afin de stimuler leur réflexion.

Installez à l'avant de la pièce deux tables flanquées d'une chaise. L'une servira pour la juge et l'autre pour la personne apportant son témoignage. Les autres chaises devraient être disposées en rangs pour l'assistance.

Vérifiez que l'espace accueillant les différents groupes de travail est suffisant

Aperçu global de l'activité:

Des tribunaux statuant sur les droits humains peuvent être une méthode efficace pour débattre des violations de ces droits. Cette activité permet de détecter en petits groupes une violation spécifique des droits humains dans le pays des participantes et de mettre en scène un témoignage fictif d'une personne affectée par cette violation. Par la méthode du tribunal, chaque groupe aura une porte-parole pour apporter un témoignage dont le groupe entier va discuter et pour lequel il s'efforcera de trouver une solution. Ainsi l'accent est mis sur la conscientisation et la recherche de solutions.

Instructions pour les facilitatrices:

1ÈRE PARTIE **PRÉPARATION 1 HEURE**

Invitez les participantes à former des petits groupes et à se livrer à un brainstorming sur les différentes formes de discrimination et de violations des droits humains des femmes dans leur pays.

2. Après avoir choisi un exemple concret, les groupes nomment une porte-parole pour témoigner devant un tribunal statuant sur les droits humains. La porte-parole sera chargée de témoigner au titre de personne ayant été victime d'une violation des droits humains – elle devrait être aussi convaincante et pathétique que possible.
3. Le groupe devrait l'aider à mettre au point et répéter son script/les points forts de son intervention, en mettant l'accent sur les questions qui devront être soulevées. Ces scripts ne devraient pas dépasser 5 minutes chacun.
4. Si une documentation de référence ou un accès à l'Internet sont disponibles, le groupe éprouvera peut-être le besoin de faire une recherche rapide pour étayer son témoignage.
5. Si des accessoires sont à disposition, les intervenantes peuvent se déguiser.

2ÈME PARTIE **LE TRIBUNAL**

1 HEURE 30 MINUTES

1. Parmi les participantes restantes identifiez une volontaire pour jouer le rôle de la juge. Elle présidera la séance en présentant chaque témoin et en veillant au bon déroulement du procès (p.ex. s'assurer que tout le monde reste calme, se comporte dignement, etc.)
2. Les autres participantes feront office de jurés experts. Elles écouteront chaque témoignage et s'efforceront de proposer des solutions pour résoudre le problème. Ce faisant, il serait bon qu'elles prennent en considération la question clé suivante: quelles actions pourraient être prises pour rectifier la situation par la communauté affectée, par le gouvernement et par la communauté internationale?
3. A la fin de chaque témoignage la juge marque une pause et invite les jurés à faire part de leurs commentaires et de leurs propositions de solutions pour résoudre la situation. La facilitatrice inscrira toutes ces suggestions sur le flip chart en dessous de chaque titre respectif : groupe affecté, gouvernement, communauté internationale. Une fois que les jurés se seront exprimés, la juge fera un bref résumé et passera au témoignage suivant.
4. A l'issue de la séance, la juge remerciera les jurés et les témoins et clôturera la session.
5. C'est à ce moment que la facilitatrice intervient pour demander aux participantes ce qu'elles ont appris et ce qu'elles ont trouvé utile dans cet exercice.
6. Le groupe devrait également être encouragé à réfléchir à la méthode du tribunal comme moyen de sensibilisation de l'opinion publique par le biais de témoignages vécus de violation des droits humains soumis à des experts locaux en vue de commentaires et de suggestions de solutions.

agir

ACTIVITÉ 7

DURÉE: 2 HEURES

LA PLUME EST PLUS PUISSANTE QUE L'ÉPÉE : DÉFENDRE LES DROITS HUMAINS PAR DES CAMPAGNES D'ENVOI DE LETTRES

Objectif:

Développer l'aptitude à écrire des lettres pour dénoncer les violations des droits humains.

Il vous faudra:

☐ Une feuille de papier pour chaque participante, des crayons/stylos

☐ Un tableau blanc ou un flip chart pour prendre des notes durant le brainstorming sur la technique d'écriture des lettres

Préparation:

Copiez la documentation pédagogique B.

Identifiez l'une des études de cas proposée dans le cadre de l'activité 4 (Procès des droits humains des femmes) pour servir de point fort pour la campagne d'envoi de lettres ou prenez tout autre exemple local intéressant.

Aperçu global de l'activité:

L'envoi de lettres par courrier, fax ou E-mail aux responsables de violation de droits humains et aux personnes susceptibles d'influencer leur action est l'un des moyens les plus efficaces pour faire part de vos préoccupations. Les lettres et les fax ont plus de poids dans la mesure où les E-mails peuvent être déviés. Des campagnes où des centaines voire des milliers de personnes conjuguent leurs efforts, peuvent avoir un impact sur les gouvernements et se traduire par la libération de prisonniers ou de personnes susceptibles d'être exécutées ou encore par des modifications de la loi.

Instructions pour la facilitatrice:

▼ Expliquez au groupe l'impact des campagnes d'envoi de lettres sur les questions relatives aux droits humains et passez en revue les règles à respecter pour rédiger des lettres efficaces.

▼ Vous pourriez commencer par convier le groupe à un brainstorming sur les critères d'efficience d'une campagne d'envoi de lettres et sur la technique de rédaction de lettres efficaces.

▼ Servez-vous de la documentation pédagogique B pour l'examen des règles présidant à la rédaction des lettres – vous avez le choix entre demander à chaque participante de lire à haute voix une règle ou les passer vous-même en revue.

▼ Invitez le groupe à former des équipes de deux pour écrire une lettre adressée au gouvernement sur la base des exemples fournis par le tribunal statuant sur les droits humains (Activité 6).

▼ Lorsque toutes les équipes auront terminé l'exercice, invitez les à lire leur lettre à l'ensemble du groupe et demandez aux autres participantes d'apporter leur feeback/leurs commentaires sur la lettre.

▼ A la fin de cette session, insistez à nouveau sur l'importance de ces lettres comme moyen de faire campagne contre les violations des droits humains à l'intérieur comme à l'extérieur de votre pays.

Découpage du temps:

▼ Introduction – 5 minutes

▼ Brainstorming/règles – 10 minutes

▼ Explication de l'exercice – 5 minutes

▼ Rédaction des lettres – 20 minutes

▼ Partage & feedback – 35 minutes

▼ Synthèse – 5 minutes

DOCUMENTATION PEDAGOGIQUE B: **consignes pour la rédaction de lettres**

1. Etre concis et ne pas dépasser une page.
2. Toujours rester poli. Les gouvernements ne répondent pas à des lettres non respectueuses ou hargneuses.
3. Toujours écrire dans la perspective que le gouvernement est ouvert à la discussion.
4. Manifester du respect pour le système politique du pays et une bonne compréhension des difficultés actuelles.
5. Ne jamais donner l'impression de s'opposer au gouvernement sur le plan idéologique ou politique. Insister plutôt sur le fait que votre préoccupation vis-à-vis des droits humains s'inscrit dans le droit fil des principes présidant à la législation internationale.
6. Bien mettre en évidence qui vous êtes afin de rendre la lettre crédible et de montrer que des personnes de tous horizons suivent de près cette question dans votre pays.
7. Mentionner si vous portez un intérêt particulier au pays ou si vous entretenez avec lui un lien spécial ; préciser qu'une meilleure image du pays à l'étranger vous tient à coeur.
8. Structurer votre lettre comme suit :
   - > Nom et titre officiels
   - > Adresse officielle
   - > Salutation d'entrée correcte
   - > Premier paragraphe – Quel est le nom de la personne ou du groupe au nom duquel/de laquelle vous écrivez et quelle est la préoccupation soumise?
   - > Deuxième paragraphe – Quels droits ont ou auraient été violés?
   - > Troisième paragraphe – Quelle action souhaitez-vous voir prendre par l'autorité responsable/le gouvernement?
   - > Conclusion correcte
   - > Signature
   - > Nom et adresse
9. Souvenez-vous du pouvoir que représente un nombre élevé de personnes. Plus vous inciterez de gens à écrire des lettres similaires, plus grande sera la pression que vous exercerez.
10. N'écrivez pas uniquement aux gouvernements quand des droits humains ont été violés, mais aussi pour les féliciter lorsqu'ils agissent pour protéger ou promouvoir les droits humains.

INDICATIONS PRATIQUES

YWCA de Biélorussie - Rapport fantôme 2004 adressé à la CEDAW

En 2004 la YWCA de Biélorussie, conjointement avec le Mouvement démocratique indépendant des femmes (sigle anglais WIDM), a fait un pas important pour les droits humains des femmes en soumettant un rapport fantôme sur la mise en œuvre au niveau national de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW). Stéréotypes sexistes, traite de femmes, violence exercée à l'encontre des femmes – voici quelques exemples des questions traitées par ce rapport fantôme soumettant des recommandations au gouvernement pour améliorer le statut des femmes en Biélorussie. La YWCA de Biélorussie propose également une formation sur les droits humains à l'attention notamment des jeunes femmes. Elle a ouvert la première hotline à propos de la traite d'êtres humains.

Le Comité de la CEDAW qui suit de près le respect et la protection des droits humains des femmes par les différentes nations, encourage la soumission de rapports fantômes de la part d'organisations non gouvernementales, en parallèle aux rapports présentés par les gouvernements sur les progrès qu'ils ont réalisés.

La YWCA de Biélorussie croit qu'indépendamment de l'action du gouvernement, les recherches effectuées pour élaborer ces rapports contribueront à servir la cause des femmes dans les pays concernés.

sources

Fonds des Nations Unies pour la populations **www.unfpa.org**
YWCA mondiale **www.worldywca.org**